ANNÉE — T. LI

N° 1173 — 16 mai 1954

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard. Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 40 francs
Abonnement { Un an : 875 francs
Six mois : 475 francs
Étranger : un an 940 francs

Lettre encyclique de S. S. Pie XII « Sacra Virginitas »

Excellence de la virginité -- Condamnation des erreurs touchant la sainteté parfaite - Comment en assurer la sauvegarde

L'Osservatore Romano du 1er mai 1954 a publié le texte latin officiel de l'Encyclique Sacra Virginitas du 25 mars 1954. Voici la traduction (1) *de cet important document :*

A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES, LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES ET AUTRES ORDINAIRES DES LIEUX, EN PAIX ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE.

PIE XII, PAPE.

VÉNÉRABLES FRÈRES,
SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Virginité et chasteté parfaite sont le plus beau fleuron de l'Église.

1. La sainte virginité et cette parfaite chasteté, qui est consacrée au service de Dieu, est, sans aucun doute, un des plus précieux trésors que son Fondateur a laissés comme héritage à la société qu'il a établie, l'Eglise.

2. C'est assurément pourquoi les saints Pères ont souligné que la virginité perpétuelle est un don supérieur d'origine essentiellement chrétienne. Et c'est à bon droit qu'ils remarquent que, si les païens de l'antiquité demandaient aux vestales un tel genre de vie, ils ne l'imposaient que pour un certain temps (cf. S. AMBROISE, *De virginibus*, l. Ier, c. IV, n. 15 ; *De virginitate*, c. III, n. 13 ; *P. L.*, XVI, 193, 269) ; et lorsque dans l'Ancien Testament on prescrivait de garder et de pratiquer la virginité, on l'ordonnait seulement comme une condition préliminaire au mariage (cf. *Exod.* XXII, 16-17 ; *Deut.* XXII, 23-29 ; *Eccli.* XLII, 9) ; et par ailleurs — comme l'écrit saint Ambroise (S. AMBROISE, *De virginibus*, l. Ier, c. III, n. 12 ; *P. L.*, XVI, 192) — « nous lisons qu'il y avait aussi des vierges au Temple de Jérusalem. Mais que dit l'Apôtre ? « Toutes ces choses leur sont arrivées en figure » (*I Cor.* X, 11) pour présager les temps futurs ».

3. Et certainement depuis les temps apostoliques, cette vertu se développe et fleurit dans le jardin de l'Eglise. Lorsque, dans les *Actes des apôtres* (*Act.* XXI, 9), il est écrit que les quatre filles du diacre Philippe étaient vierges, c'est pour signifier assurément leur état de vie plutôt que leur jeunesse. Et, pas longtemps après, Ignace d'Antioche, en saluant les vierges, rappelle (cf. S. IGNACE D'ANTIOCHE, *Ep. ad Smyrn.*, c. XIII ; Ed. Funk-Diekamp, *Patres Apostolici*, vol. Ier, p. 286), qu'elles constituaient déjà, avec les veuves, un élément important de la communauté chrétienne de Smyrne. Au second siècle — comme en témoigne saint Justin, — « un grand nombre d'hommes et de femmes, à l'âge de 60 et 70 ans, persévèrent sans tache, formés depuis leur enfance à la discipline du Christ ». (S. JUSTIN, *Apol. I pro christ.*, c. XV ; *P. G.*, VI, 349.) Peu à peu s'accrut le nombre des hommes et des femmes qui vouaient leur virginité à Dieu ; et de la même façon l'importance de l'office dont ils s'acquittaient dans l'Eglise s'accentua grandement comme Nous l'avons amplement exposé dans Notre Constitution apostolique *Sponsa Christi* (cf. Const. apost. *Sponsa Christi*; *A. A. S.*, XLIII, 1951, p. 5-8) (1).

(1) Traduction de *la D. C.* — Les sous-titres et les numéros des alinéas (correspondant aux alinéas du texte latin) sont de *la D. C.* — La Polyglotte vaticane a fait paraître une *traduction non officielle* de l'Encyclique *Sacra Virginitas*. Le présent texte a été revisé en regard de cette traduction reçue au moment de mettre sous presse.

(1) *D. C.*, n° 1085, 31. 12. 1950, col. 1679 et s. (*N. D. L. R.*)

4. Et, d'autre part, les saints Pères — comme Cyprien, Athanase, Ambroise, Jean Chrysostome, Jérôme, Augustin et bien d'autres — l'ont exaltée, dans leurs écrits sur la virginité, avec les plus grandes louanges. Cette doctrine des saints Pères, enrichie au cours des siècles par les Docteurs de l'Eglise et les Maîtres de l'ascèse chrétienne, a certainement une grande influence pour susciter et affermir la résolution une fois prise de se vouer à Dieu dans la chasteté parfaite et d'y persévérer jusqu'à la mort.

La virginité fleurit chez de nombreux fidèles de toute condition.

5. La multitude des fidèles qui, depuis le début de l'Eglise jusqu'à nos jours, ont consacré à Dieu leur chasteté, est incalculable : les uns en gardant intacte leur virginité ; d'autres en lui vouant, à la mort du conjoint, leur veuvage, d'autres, enfin, en regrettant leurs péchés, par le choix d'une vie parfaitement chaste ; mais tous se distinguent par cette résolution commune de s'abstenir, pour Dieu, des plaisirs de la chair et cela pour toujours. Que, par conséquent, ce que les saints Pères ont proclamé touchant le mérite et la gloire de la virginité, que cela soit pour tous ceux-ci une invitation, une aide et une force pour persévérer fermement dans l'offrande de leur sacrifice, à savoir de ne rien soustraire, même si peu que ce soit, ni se réserver de l'holocauste qu'ils ont offert sur l'autel de Dieu.

6. Mais si un des trois vœux qui constituent l'état religieux repose sur cette chasteté parfaite (cf. Code du droit canon, can. 487), et si elle est demandée aux clercs de l'Eglise latine ordonnés dans les Ordres majeurs (cf. Code du droit canon, can. 132, § 1er) et si on l'exige des membres des Instituts séculiers (cf. Const. apost. *Provida Mater*, art. 3, § 2 ; *A. A. S.*, XXXIX, 1947, p. 121), cette vertu est également florissante chez de nombreux fidèles qui restent à l'état purement laïque ; car il y a des hommes et des femmes qui ne sont pas dans l'état public de perfection et qui cependant renoncent totalement au mariage et aux plaisirs de la chair de propos délibéré et même par vœu privé, afin de servir plus librement le prochain et d'unir leur âme à Dieu plus facilement, et d'une manière plus intime.

7. A chacun et à tous ces fils et filles très chers qui ont consacré leur corps et leur âme à Dieu, de quelque façon que ce soit, Nous Nous adressons d'un cœur paternel, et Nous les exhortons vivement à affermir la résolution qu'ils ont prise et à vouloir y rester fidèles avec soin.

8. Mais, parce qu'il y en a aujourd'hui un bon nombre qui, s'écartant de la voie droite sur ce point, exaltent tellement le mariage au point de le préférer même à la virginité, et déprécient à cause de cela la chasteté consacrée à Dieu et le célibat ecclésiastique, conscient des exigences de Notre charge apostolique, Nous devons proclamer et défendre, spécialement à présent, l'excellence du don de la virginité, pour garder de ces erreurs la vérité catholique.

I. — La foi chrétienne nous enseigne l'excellence de la virginité

9. Tout d'abord Nous pensons devoir rappeler que l'Eglise a reçu des lèvres mêmes de son divin Epoux l'essentiel de sa doctrine touchant la virginité.

10. Comme, en effet, les disciples trouvaient trop lourds les liens et les difficultés du mariage que leur Maître leur avait exposés dans son discours et comme ils lui disaient : « Si telle est la situation de l'homme à l'égard de la femme, mieux vaut ne pas se marier » (*Matth.* XIX, 10), Jésus-Christ leur répondit que tous ne comprenaient pas cette parole, mais seulement ceux qui en avaient le don ; que certains étaient empêchés de se marier par un défaut naturel, d'autres par la violence et la malice des hommes, mais que d'autres s'en abstenaient spontanément, de leur propre volonté et le faisaient « pour le royaume des cieux » ; et il conclut par ces paroles : « Comprenne qui peut comprendre. » (*Ibid.*, XIX, 12.).

11. Par ce mot donc, le divin Maître ne faisait pas allusion aux empêchements physiques de contracter mariage, mais à la résolution spirituelle d'une libre volonté de s'abstenir pour toujours du mariage et des plaisirs du corps. En faisant cette comparaison entre ceux qui ont décrété spontanément ce renoncement et ceux qui du fait de la nature ou de la violence des hommes sont forcés d'y renoncer, le divin Rédempteur ne nous enseigne-t-il pas qu'en vérité la chasteté pour être réellement parfaite doit être perpétuelle ?

Ce qu'est la virginité chrétienne dans l'enseignement des Pères et des Docteurs

12. De plus — comme l'ont enseigné très clairement les saints Pères et Docteurs de l'Eglise, — la virginité ne peut être une vertu chrétienne si nous ne l'embrassons pas « pour le royaume des cieux » (*Ibid.*, 12) ; c'est-à-dire si nous ne prenons pas cette condition de vie pour pouvoir plus facilement nous appliquer aux choses divines ; pour arriver plus sûrement un jour à la béatitude éternelle ; pour pouvoir enfin, plus librement conduire les autres aussi au royaume des cieux en nous y appliquant avec soin.

13. Ils ne peuvent donc revendiquer l'honneur de la virginité chrétienne ces chrétiens ou chrétiennes qui renoncent au mariage par égoïsme démesuré ou pour en fuir les charges, comme l'observe saint Augustin (S. AUGUSTIN, *De sancta virginitate*, c. XXII ; *P. L.*, XL, 407) ou même, à la manière des pharisiens, pour faire orgueilleusement parade de leur intégrité corporelle, ce que déjà le Concile de Gangres réprouvait, condamnant ceux qui, vierges ou continents, s'abstenaient du mariage comme d'une abomination et non pour la beauté et la sainteté même de la virginité (cf. can. 9 ; MANSI, *Coll. Concil.*, II, 1096).

14. Et c'est pourquoi l'Apôtre des nations, inspiré de l'Esprit-Saint, nous avertit : « L'homme qui n'est pas marié a souci des affaires du Seigneur, des moyens de plaire au Seigneur... Et la femme sans mari, comme la vierge, pense aux choses du Seigneur, pour être sainte de corps et d'esprit. » (Cf. *I Cor.* VII, 32, 34.) Telle est donc la première intention, telle est la principale raison de la virginité chrétienne : à savoir d'aspirer uniquement et de diriger son esprit et son cœur vers les choses divines ; de vouloir plaire à Dieu en toutes choses ; de penser à lui intensément et de lui consacrer totalement son esprit et son corps.

15. Les saints Pères ont toujours interprété de cette façon la parole de Jésus-Christ et la doctrine de l'Apôtre des nations : depuis les premiers temps de l'Eglise, en effet, ils ont tenu la virginité pour l'offrande à Dieu de la consécration du corps et de l'esprit. Aussi saint Cyprien demande aux vierges « que s'étant consacrées au Christ, elles s'abstiennent de tout plaisir charnel, qu'elles se vouent à Dieu de corps et d'esprit..., qu'elles ne recherchent point de parure ni à plaire à qui que ce soit si ce n'est à Dieu ». (S. CYPRIEN, *De habitu virginum*, 4 ; *P. L.*, IV, 443.) L'évêque d'Hippone, avec plus de précision, déclare : « Ce n'est pas pour elle-même, parce que c'est la virginité, mais parce qu'elle est consacrée à Dieu qu'on l'honore... Et nous ne la louons pas dans les vierges parce qu'elles sont vierges, mais parce qu'elles sont des vierges consacrées à Dieu par une pieuse continence. » (S. AUGUSTIN, *De sancta virginitate*, c. VIII, 11 ; *P. L.*, XL, 400, 401.) Les princes de la sacrée théologie, saint Thomas d'Aquin (S. THOM., *Sum. Theol.*, IIa-IIae, q. CLII, a. 3) et saint Bonaventure (S. BONAVENTURE, *De perfectione evangelica*, q. III, a. 3, sol. 5), se basant sur l'autorité de saint Augustin, enseignent que la virginité ne possède pas la fermeté de la vertu si elle ne vient pas d'un vœu de la garder perpétuellement sans tache. Et, en effet, ceux-là réalisent le mieux et le plus parfaitement la parole du Christ touchant la perpétuelle abstinence du mariage qui s'obligent par un vœu perpétuel à la garder ; et on ne peut justement prétendre que soit meilleure et plus parfaite l'intention de ceux qui voudraient se réserver la possibilité de se libérer de son obligation.

La charité seule inspire et anime la virginité chrétienne...

16. Les saints Pères ont considéré ce lien de la chasteté parfaite comme une espèce de mariage spirituel par lequel l'âme s'unit au Christ ; et c'est pourquoi certains se sont avancés jusqu'à comparer à l'adultère la violation d'un vœu en cette matière (cf. S. CYPRIEN, *De habitu virginum*, c. XX ; *P. L.*, IV, 459). C'est pourquoi saint Athanase écrit que l'Eglise catholique a la coutume d'appeler épouses du Christ celles qui se distinguent par la vertu de virginité (cf. S. ATHANASE, *Apol. ad Constant.*, 33 ; *P. G.*, XXV, 640). Et saint Ambroise, en écrivant sobrement sur la virginité, a ce mot : « Est vierge celle qui épouse Dieu. » (S. AMBROISE, *De virginibus*, l. Ier, c. VIII, n. 52 ; *P. L.*, XVI, 202.) Bien mieux, comme il ressort des écrits du même évêque de Milan (cf. *ibid.*, l. III, c. I-III, n. 1-14 ; *De institutione virginis*, c. XVII, n. 104-114 ; *P. L.*, XVI, 219-224, 333-336), dès le IVe siècle, le rite de la consécration des vierges était fort semblable à celui qu'emploie l'Eglise dans la bénédiction du Mariage jusqu'en notre temps (cf. *Sacramentarium Leonianum*, XXX ; *P. L.*, LV, 129 ; *Pontificale Romanum :* « De benedictione et consecratione virginum »).

17. C'est pourquoi les saints Pères exhortent les vierges pour qu'elles aiment leur divin Epoux avec plus d'ardeur qu'elles n'aimeraient celui qui aurait été leur conjoint, et de suivre toujours sa volonté dans leurs pensées et leurs actions (cf. S. CYPRIEN, *De habitu virginum*, 4 et 22 ; *P. L.*, 443-444 et 462 ; S. AMBROISE, *De virginibus*, l. Ier, c. VII, n. 37 ; *P. L.*, XVI, 199). Saint Augustin leur écrit même : « Aimez de tout votre cœur le plus beau des enfants des hommes : cela vous est loisible ; votre cœur est libre des liens conjugaux... Si donc vous devriez un grand amour à vos conjoints, combien plus devez-vous aimer Celui pour qui vous n'avez pas voulu avoir de conjoint ? Qu'il soit fixé dans votre cœur profondément Celui qui pour vous a été attaché à la croix. » (S. AUGUSTIN, *De sancta virginitate*, c. LIV-LV ; *P. L.*, XL, 428). Ce qui d'ailleurs correspond aux sentiments et résolutions que l'Eglise elle-même demande aux vierges, dans le rite de leur consécration à Dieu, quand elle les invite à prononcer ces paroles : « J'ai méprisé le royaume de ce monde et tout le faste du siècle pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que j'ai vu, que j'ai aimé, en qui j'ai cru, que j'ai préféré. » (*Pontificale Romanum :* « De benedictione et consecratione virginum. ») Il n'y a donc rien d'autre qui incline avec suavité la vierge à consacrer totalement son corps et son âme au divin Rédempteur, sinon l'amour de Dieu, selon les très belles paroles que saint Méthode, évêque d'Olympe, met sur ses lèvres : « O Christ, tu es tout pour moi. Je me garde chaste pour toi, et tenant ma lampe resplendissante, je cours au-devant de toi. » (S. MÉTHODE D'OLYMPE, *Convivium decem virginum*, or. XI, c. II ; *P. G.*, XVIII, 209.) C'est donc l'amour du Christ qui conseille à la vierge de se réfugier dans l'enceinte d'un monastère, et d'y demeurer toujours pour contempler et aimer plus librement et plus facilement son Epoux céleste ; c'est cet amour qui la stimule puissamment à entreprendre les œuvres de miséricorde en faveur du prochain de toutes ses forces jusqu'à la mort.

18. Pour ces hommes « qui ne se sont pas souillés avec les femmes, car ils sont vierges » (*Apoc.* XIV, 4), l'apôtre saint Jean assure : « Ceux-ci suivent l'Agneau partout où il va. » (*Ibid.*) Méditons donc cette exhortation que saint Augustin adresse à tous : « Suivez l'Agneau, parce que vierge est assurément la chair de l'Agneau... A bon droit vous le suivez par la virginité du cœur et de la chair partout où il va. Qu'est-ce, en effet, que le suivre sinon l'imiter ? Car le Christ a souffert pour nous, nous laissant son exemple, comme dit l'apôtre Pierre, « pour que nous suivions

ses traces » (*I Petr.* II, 21 ; S. AUGUSTIN, *De sancta virginitate*, c. XXVII ; *P. L.*, XL, 411). Tous ces disciples et épouses du Christ ont donc embrassé l'état de la virginité, comme le dit saint Bonaventure, « par conformité avec le Christ leur époux, à qui leur état rend semblables les vierges » (S. BONAVENTURE, *De perfectione evangelica*, q. III, a. 3). Il ne pouvait suffire, en effet, à leur ardente charité envers le Christ de lui être unie par les simples liens de l'affection ; mais il fallait absolument que cette même charité fût éprouvée par l'imitation de ses vertus, particulièrement par une conformité avec sa vie, toute consacrée au bien et au salut du genre humain. Si les prêtres, si les religieux, les religieuses, si enfin tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, se sont voués au service de Dieu, observent la chasteté parfaite, c'est en définitive parce que leur Maître divin fut vierge jusqu'à la fin de sa vie. « C'est même le Fils unique de Dieu, s'écrie saint Fulgence, Fils également unique de la Vierge, unique Epoux de toutes les vierges saintes, fruit, ornement et récompense de la sainte virginité, lui que la sainte virginité a engendré, que la sainte virginité épouse spirituellement, lui qui féconde la sainte virginité pour qu'elle persévère sans tache, lui dont elle est ornée pour qu'elle reste belle, lui qui la couronne pour qu'elle règne éternellement glorieuse. » (S. FULGENCE *Epist.*, III, c. IV, n. 6 ; *P. L.*, LXV, 326.)

... Pour servir Dieu plus librement et plus facilement.

19. Nous estimons ici opportun, Vénérables Frères, de développer davantage et d'expliquer avec un plus grand soin pour quelles raisons l'amour du Christ pousse les cœurs généreux à renoncer au mariage et quels liens secrets existent entre la virginité et la perfection de la charité chrétienne. La parole du Christ que Nous avons rapportée plus haut suggère déjà que le parfait renoncement au mariage libère les hommes de ses lourds fardeaux et graves devoirs. Inspiré par l'Esprit divin, l'Apôtre des nations expose la raison de cette libération en ces termes : « Je veux vous voir exempts de soucis... Celui qui est avec une femme a souci des affaires de ce monde, des moyens de plaire à sa femme ; et le voilà partagé. » (*I Cor.* VII, 32-33.) On doit pourtant, à cet égard, remarquer que l'Apôtre ne blâme pas les hommes de se préoccuper de leurs épouses, et il ne reproche pas aux épouses de chercher à plaire à leurs maris ; mais il assure plutôt que leurs cœurs sont partagés entre l'amour du conjoint et leur amour de Dieu, et qu'ils sont tiraillés par des soucis aigus, et qu'à cause des devoirs qu'ils ont contractés en se mariant, ils ne peuvent facilement se donner à la méditation des choses divines. Car le devoir de leur union qui les lie leur commande clairement : « Ils seront deux dans une seule chair. » (*Gen.* II, 24 ; cf. *Matth.* XIX, 5.) Et, en effet, les conjoints sont tenus par des liens mutuels tant dans les tristesses que dans les joies de tout ce qui arrive (cf. *I Cor.* VII, 39). On comprend dès lors facilement pourquoi ceux qui désirent s'adonner au service de Dieu embrassent l'état de vie virginale comme une libération, c'est-à-dire pour pouvoir plus pleinement servir Dieu et se dévouer de toutes leurs forces au bien du prochain. Comment aurait pu, en effet, cet admirable héraut de la vérité évangélique — pour citer quelques exemples — saint François Xavier ; comment auraient pu ce miséricordieux père des pauvres, saint Vincent de Paul ; cet éducateur très zélé de la jeunesse, saint Jean Bosco, et cette infatigable « mère des émigrants », Françoise-Xavier Cabrini, supporter leurs énormes labeurs et épreuves, s'ils avaient dû tenir compte des nécessités d'âme et de corps de leur conjoint et de leurs enfants ?

Elle facilite l'élévation de la vie spirituelle et féconde l'apostolat.

20. Il y a encore une autre raison pour que tous ceux qui aspirent à se dévouer à Dieu et au salut du prochain embrassent l'état de virginité. C'est ce qu'affirment les saints Pères, quand ils traitent des avantages que peuvent trouver ceux qui s'abstiennent de ces plaisirs du corps pour mieux goûter les élévations de la vie spirituelle. Sans aucun doute — comme ils l'ont clairement observé, — une volupté de ce genre, comme celle qui vient légitimement du mariage, n'est pas condamnable en soi ; bien mieux, le chaste usage du mariage est ennobli et consacré par un sacrement spécial. Toutefois, il faut également reconnaître que les facultés intérieures de la nature humaine, après la chute misérable d'Adam, font obstacle à la droite raison et même parfois poussent l'homme à agir contre ses devoirs. Comme l'écrit le Docteur angélique, l'usage du mariage « retient l'âme de s'adonner entièrement au service de Dieu » (S. THOMAS, *Sum. Theol.*, IIª-IIªᵉ, q. CLXXXVI, a. 4).

21. C'est précisément pour que ses ministres sacrés arrivent à cette liberté spirituelle de l'esprit et du corps et qu'ils ne soient pas embarrassés dans les affaires terrestres, que l'Eglise latine leur demande d'assumer volontairement et de bon gré l'obligation de la chasteté parfaite. (Cf. Code de droit canon, can. 132, § 1er.) « Si cette même loi ne lie pas dans toute sa rigueur — comme le rappelait Notre prédécesseur d'immortelle mémoire, Pie XI — les clercs de l'Eglise orientale, chez eux aussi pourtant le célibat ecclésiastique est en honneur : et en certains cas — quand il s'agit des plus hauts degrés de la hiérarchie, — c'est une condition nécessaire et obligatoire. » (Cf. Lettre Enc. *Ad catholici sacerdotii fastigium*, *A. A. S.*, XXVIII, 1936, p. 24-25.) (1)

22. Il faut de plus observer que les ministres sacrés s'abstiennent complètement du mariage non seulement pour qu'ils s'acquittent de leur charge apostolique, mais également parce qu'ils servent à l'autel. Car, si déjà dans l'Ancien Testament, les prêtres s'abstenaient de l'usage du mariage lorsqu'ils s'acquittaient

---

(1) Cf. *D. C.*, n° 779, 18. 1. 1936, col. 143. (*N. D. L. R.*)

du service du Temple pour ne pas contracter l'impureté légale comme les autres hommes (cf. *Lev.* XV, 16-17 ; XXII, 4 ; *I Sam.* XXI, 5-7 ; S. SIRICE, Pape, *Ep. ad Himer*, 7 ; *P. L.*, LVI, 558-559), combien plus il convient que les ministres de Jésus-Christ, qui offrent chaque jour le sacrifice eucharistique, se distinguent par une chasteté perpétuelle ? Pour ce qui regarde cette continence parfaite des prêtres, saint Pierre Damien observe sous une forme interrogative : « Si donc notre Rédempteur a tant aimé cette fleur de la chasteté parfaite, au point non seulement de naître du sein d'une Vierge, mais encore recevoir les soins d'un nourricier vierge, et cela alors que tout enfant il vagissait dans la crèche, à qui, dites-moi, veut-il confier son corps maintenant qu'il règne, immense, dans les cieux ? » (S. PIERRE DAMIEN, *De coelibatu sacerdotum*, c. III ; *P. L.*, CXLV, 384.)

Son excellence sur le mariage.

23. Pour ce motif surtout, il faut affirmer — ce que l'Eglise enseigne clairement — que la sainte virginité l'emporte par son excellence sur le mariage. Le divin Rédempteur l'avait déjà suggéré à ses disciples comme un conseil de vie plus parfaite (cf. *Matth.* XIX, 10-11) ; et l'apôtre Paul, après avoir dit du père qui donne sa fille en mariage : « Il fait bien », ajoute aussitôt : « Et celui qui ne la donne pas en mariage, fait mieux » (*I Cor.* VII, 38). Ce même Apôtre, tout en comparant le mariage avec la virginité, plus d'une fois expose sa pensée, surtout lorsqu'il dit : « Je veux, en effet, que vous soyez tous comme moi... Aux célibataires et aux veuves, je dis donc : qu'il est bon de demeurer comme moi » (*Ibid.* VII, 7-8). Si donc, comme Nous l'avons écrit, la virginité l'emporte sur le mariage, cela vient surtout, sans doute, de ce qu'elle tend à réaliser une fin plus excellente (cf. S. THOMAS, *Sum. Theol.*, IIa-IIae, q. CLII, a. 3-4) ; et que, de plus, elle offre un moyen très efficace de s'adonner totalement au service de Dieu ; alors qu'au contraire l'âme de celui qui est engagé dans les liens et affaires du mariage est plus ou moins « partagée » (cf. *I Cor.* VII, 33).

24. Mais si nous considérons l'abondance de fruits qui en proviennent, alors sans aucun doute son excellence est mise encore en plus grande lumière ; car « on connaît l'arbre à ses fruits » (*Matth.* XII, 33).

Des multitudes de vierges ont été de tous temps l'honneur et la gloire de l'Église.

25. Nous ne pouvons nous empêcher d'éprouver une immense et très douce joie à la pensée de cette innombrable phalange de vierges et d'apôtres qui, dès les débuts de l'Eglise jusqu'en nos temps, ont renoncé au mariage pour se consacrer plus facilement et plus pleinement au salut du prochain par amour pour le Christ, et ont déployé de si admirables initiatives sur le plan de la religion et de la charité. Car, même si Nous ne voulons, comme il convient, rien enlever de leurs mérites et des fruits de leur apostolat à ceux qui militent dans les rangs de l'Action catholique et peuvent, dans leur activité salutaire, atteindre ceux que des prêtres et des religieux et religieuses ne peuvent approcher ; néanmoins, Nous savons que c'est à ceux-ci pour la plus grande part qu'il faut attribuer les œuvres de cette charité. Ceux-là, en effet, suivent et dirigent la vie des hommes de tout âge et de toute condition, d'un cœur généreux ; et quand ils succombent à la fatigue ou à l'infirmité, ils confient aux autres la continuation de leur mission sacrée comme un héritage. Aussi il arrive souvent que l'enfant à peine né soit accueilli en des mains virginales, et que rien ne lui manque de ce que la mère elle-même pourrait en son amour intense lui donner ; de même lorsqu'il a grandi et s'est ouvert à la raison, on le confie pour l'élever à ceux qui pourront donner à son âme l'enseignement de la doctrine chrétienne, orner son esprit des sciences profitables et former comme il faut ses facultés et son caractère. Si quelqu'un souffre d'une maladie ou patit d'autres maux, il est entouré de ceux qui, animés par la charité du Christ, s'efforcent de lui rendre la santé par leurs soins vigilants et les remèdes convenables. Qu'il s'agisse de celui qui est privé de ses parents, ou qui se trouve accablé de misères spirituelles ou par la pauvreté, ou qui ait été mis en prison, il ne sera pas sans réconfort et sans secours ; mais les ministres sacrés, les religieux, les vierges consacrées verront, avec pitié, en lui comme un membre souffrant du corps mystique de Jésus-Christ, se souvenant de la parole du divin Rédempteur lui-même : « J'ai eu faim, en effet, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais un étranger et vous m'avez recueilli ; nu, et vous m'avez vêtu ; infirme et vous m'avez visité ; en prison et vous êtes venus à moi... En vérité, je vous le dis, ce que vous avez fait à l'un des moindres d'entre mes frères que voici, c'est à moi que vous l'avez fait. » (*Matth.* XXV, 35-36, 40.) Que dirions-Nous pour louer en tous points les hérauts de la parole de Dieu qui, loin de leur patrie, supportent les plus accablants labeurs pour convertir des multitudes d'infidèles à la foi chrétienne ? Que dire des épouses sacrées du Christ qui leur donnent le secours de leur collaboration très précieuse ? Pour chacun et pour tous, Nous répétons ces mots que Nous écrivions dans Notre Exhortation apostolique *Menti nostrae* : « ... Par cette obligation du célibat, bien loin de perdre entièrement le privilège de la paternité, le prêtre l'accroît à l'infini, car la postérité qu'il ne suscite pas à cette vie terrestre, il l'engendre à la vie céleste et éternelle. » (*A. A. S.*, XLII, 1950, p. 663.) (1)

26. D'autre part, la virginité n'est pas seulement féconde par les initiatives et les œuvres extérieures auxquelles peuvent se dévouer plus facilement et plus pleinement tous ceux qui l'embrassent, mais encore en raison des formes de charité parfaite à l'égard du prochain, comme le sont leurs ardentes

(1) Cf. *D. C.*, n° 1080 (22. 10. 1950), col. 1351. (*N. D. L. R.*)

prières appliquées à son intention et les lourdes privations supportées spontanément et volontiers pour la même raison. A tout cela, les serviteurs de Dieu et les épouses de Jésus-Christ — ceux et celles surtout qui passent leur vie dans l'enceinte du cloître — ont consacré leur vie.

27. Enfin, la virginité consacrée au Christ témoigne par elle-même d'une telle foi dans le royaume de Dieu, montre un tel amour à l'égard du divin Rédempteur, qu'il ne faut pas s'étonner qu'elle produise des fruits abondants de sainteté. Car ces vierges et tous ceux qui s'adonnent à l'apostolat et se vouent à la chasteté parfaite, par la sainteté élevée de leur vie, sont, en nombre presque incalculable, l'honneur de l'Eglise. Cette virginité donne, en effet, aux âmes une telle force spirituelle, qu'elle peut, s'il le faut, les mener jusqu'au martyre ; et c'est ce qu'enseigne l'histoire très nettement en proposant à l'admiration de tous tant de phalanges de vierges, depuis Agnès la Romaine jusqu'à Maria Goretti.

La « vertu angélique » témoigne de l'amour vivant de l'Église pour son Divin Époux.

28. Ainsi, ce n'est pas sans raison qu'on appelle la virginité la vertu angélique ; c'est ce qu'assure saint Cyprien en écrivant à des vierges : « Ce que nous serons plus tard ; vous commencez, vous, à l'être déjà. Vous jouissez déjà en ce siècle de gloire de la résurrection, vous passez dans le siècle sans en souffrir la contagion. En persévérant dans la chasteté et la virginité, vous êtes égales aux anges de Dieu. » (S. CYPR., *De habitu virginum*, 22 ; *P. L.*, IV, 462 ; cf. S. AMBROISE, *De virginibus*, l. I[er], c. VIII, n. 52 ; *P. L.*, XVI, 202.) A l'âme assoiffée de vie très pure et brûlante du désir d'arriver au règne de Dieu, la virginité est offerte « comme une pierre précieuse », pour laquelle un homme « a vendu tout ce qu'il avait et l'a achetée » (*Matth.* XIII, 46). Quant à ceux qui sont mariés et même jusqu'à ceux qui se roulent dans la fange des vices, lorsqu'ils voient des vierges, souvent ils admirent la splendeur de leur pureté et ils se sentent poussés à la poursuite de ce qui doit surpasser les plaisirs des sens. Ce qu'assure saint Thomas d'Aquin en écrivant : « A la virginité... on attribue une beauté plus sublime. » (S. THOMAS, *Sum. Theol.* II[a]-II[ae], q. CLII, a. 5), c'est sans aucun doute la raison pour laquelle les vierges attirent tout le monde à leur exemple. Et d'autre part, ces hommes et ces femmes, ne démontrent-ils pas excellemment par leur parfaite chasteté, que cette maîtrise de l'âme sur les mouvements du corps est un effet du secours divin et un signe de puissante vertu ?

29. Il Nous plaît encore de souligner ce qui est le fruit le plus suave de la virginité : c'est que les vierges manifestent et rendent comme publique la parfaite virginité de leur Mère l'Eglise elle-même et la sainteté de son étroite union avec le Christ. C'est pour cela que très sagement ont été écrites les paroles dont se sert le Pontife en suivant le rite de la consécration des vierges et en suppliant Dieu en ces termes : « Afin qu'il y ait des âmes plus sublimes qui, méprisant dans le mariage les plaisirs de la chair, en cherchent la signification secrète, et au lieu d'imiter ce qui se pratique dans le mariage, aspirent à ce qu'il symbolise. » (*Pontificale Romanum* : « De benedictione et consecratione virginum »).

30. C'est, pour les vierges, leur plus grande gloire qu'elles soient les images vivantes de cette parfaite intégrité qui unit l'Eglise avec son divin Epoux. Elles offrent en outre un signe admirable de sa sainteté florissante et de sa fécondité spirituelle par laquelle excelle la société fondée par Jésus-Christ et procure à cette même société une immense et si intense joie. C'est pourquoi saint Cyprien écrit fort à propos : « C'est la fleur qui s'épanouit en l'Eglise, l'honneur et l'ornement de la grâce spirituelle, la joie de sa nature, une œuvre parfaite et sans tache de louange et de gloire, l'image de Dieu correspondant à la sainteté du Seigneur, la part la plus illustre du troupeau du Christ. La glorieuse fécondité de l'Eglise notre Mère se réjouit par elles et en elles elle fleurit abondamment ; et plus l'essaim des vierges grandit en nombre, d'autant plus croît la joie de cette Mère. » (S. CYPR., *De habitu virginum*, 3 ; *P. L.*, IV, 443.)

II. — Condamnation des erreurs et enseignement de l'Église touchant la chasteté parfaite

31. — Cette doctrine qui établit l'excellence et la supériorité de la virginité et du célibat sur le Mariage, comme nous l'avons dit, a déjà été énoncée par le divin Rédempteur et l'Apôtre des nations ; de même au Concile de Trente (Sess. XXIV, can. 10), elle fut solennellement définie comme dogme de foi divine, et les Pères et les Docteurs de l'Eglise ont toujours été unanimes à l'enseigner. Nos prédécesseurs, comme Nous-même, chaque fois que l'occasion Nous en a été donnée, Nous n'avons cessé de l'exposer et de la recommander vivement. Cependant, comme récemment plusieurs ont attaqué cette même doctrine transmise par l'Eglise, non sans graves dangers et dommages pour les fidèles, en raison des devoirs de Notre charge, Nous avons jugé opportun de l'exposer à nouveau dans cette Encyclique, et de dévoiler et condamner les erreurs qui, bien souvent, sont proposées sous la fausse apparence de la vérité.

La chasteté ne nuit pas à l'organisme humain

32. D'abord, selon le sentiment commun d'hommes éprouvés, auquel l'Eglise a toujours fait honneur, ceux qui considèrent l'instinct sexuel naturel comme la plus importante et la plus grande inclination de l'organisme humain, et par conséquent en concluent que l'homme ne peut, pendant toute sa vie, contenir un tel instinct sans courir le grave danger de détériorer son organisme et particulièrement ses nerfs, et donc de nuire à

l'équilibre de sa personnalité, sont sans aucun doute dans l'erreur.

33. Comme saint Thomas le fait justement observer, l'instinct qui est le plus profondément enraciné dans notre âme est celui de la conservation, l'instinct sexuel ne vient qu'en second lieu. De plus, il appartient à l'impulsion dirigeante de la raison humaine, ce privilège singulier de notre nature, de maîtriser les impulsions et les instincts et de les ennoblir en les dirigeant avec rectitude (cf. S. THOMAS, *Sum. Theol.*, Iª-IIªᵉ, q. XCIV, a. 2).

34. Il est vrai, malheureusement, qu'après le premier péché d'Adam, les facultés et les désirs déréglés de notre corps cherchent à dominer non seulement les sens, mais les âmes, en obscurcissant les esprits et en affaiblissant les volontés. Mais la grâce de Jésus-Christ nous est donnée particulièrement par les sacrements, pour que, vivant de l'esprit, nous réduisions notre corps en servitude (cf. *Gal.* v, 25 ; *I Cor.* IX, 27). La vertu de chasteté n'exige pas de nous que nous ne sentions pas l'aiguillon de la concupiscence, mais plutôt que nous le soumettions à la juste raison et à la loi de la grâce, en le faisant tendre de toutes nos forces à ce qu'il y a de plus noble dans la vie humaine et chrétienne.

35. Pour acquérir parfaitement cette domination de l'âme sur les sens, il ne suffit pas de s'abstenir seulement des actes qui sont directement contraires à la chasteté, mais il est absolument nécessaire de renoncer volontairement et généreusement à tout ce qui, de près ou de loin, offense cette vertu ; l'âme régnera alors pleinement sur le corps et pourra, avec tranquillité et liberté, vivre de sa vie spirituelle. Qui ne voit parmi ceux qui sont imprégnés des principes de la religion catholique que la virginité et la chasteté parfaite, loin de nuire au développement et au progrès naturels de l'homme et de la femme, les augmentent et les ennoblissent au plus haut point ?

On ne se sanctifie pas mieux dans le mariage que dans la virginité.

36. Récemment, Nous avons, avec regret, condamné l'opinion de ceux qui vont jusqu'à dire que seul le mariage peut assurer à la personnalité humaine le développement naturel et la perfection voulue (cf. Allocution aux Supérieures générales d'Ordres et Congrégations religieuses, 15 sept. 1952 ; *A. A. S.*, XLIV, 1952, p. 824) (1). Certains, en effet, affirment que la grâce, donnée *ex opere operato* dans le sacrement de Mariage, sanctifie l'usage du mariage jusqu'à en faire un moyen plus efficace que la virginité elle-même pour unir les âmes à Dieu, puisque le Mariage chrétien est un sacrement, tandis que la virginité ne l'est pas. Nous dénonçons cette doctrine comme fausse et pernicieuse. Certes, ce sacrement donne aux époux la grâce d'accomplir saintement leur devoir conjugal et renforce les liens de l'amour réciproque qui les unit ; cependant, il n'a pas été institué pour faire de l'usage du mariage en quelque sorte un moyen plus apte en soi à unir à Dieu les âmes des époux par les liens de la charité (cf. Décret du Saint-Office, *De matrimonii finibus*, 1ᵉʳ avril 1944 ; *A. A. S.*, XXXVI, 1944, p. 103). Saint Paul n'a-t-il pas plutôt reconnu aux époux le droit de s'abstenir de l'usage du mariage pour un certain temps, afin de vaquer à la prière (cf. *I Cor.* VII, 5), parce que cette abstinence rend plus libre l'âme de celui qui veut s'adonner aux choses de Dieu et à la prière ?

37. Enfin, on ne peut pas affirmer, comme le font certains, que « l'aide mutuelle » (cf. Code de droit canon, can. 1013, § 1ᵉʳ) que les époux cherchent dans le mariage chrétien soit, pour leur propre sanctification, une aide plus parfaite que — selon leur expression — la *solitude de cœur* des vierges et des non-mariés. Car, bien que ceux qui ont embrassé l'état de chasteté parfaite aient renoncé à l'amour humain, on ne peut dire que par cette renonciation ils aient diminué ou dépouillé leur personnalité humaine, ils reçoivent, en effet, du Rémunérateur céleste lui-même un don spirituel qui dépasse de loin l' « aide mutuelle » qu'il est donné aux époux de recevoir l'un de l'autre. En se consacrant à Celui qui est leur principe et qui leur communique sa vie divine, bien loin de s'appauvrir, ils s'enrichissent au plus haut point. Qui pourrait prendre à son compte d'une façon plus vraie que les vierges cette phrase admirable de saint Paul : « Ce n'est pas moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi. » (*Gal.* II, 20.)

38. C'est pour cette raison que l'Eglise estime avec sagesse devoir maintenir le célibat des prêtres, parce qu'elle sait qu'il est et doit être une source de grâces qui les unit plus intimement à Dieu.

L'apostolat n'est pas plus efficace dans le mariage que dans la virginité.

39. Nous estimons opportun de parler encore de l'erreur de ceux qui, pour détourner les jeunes gens des Séminaires et les jeunes filles des Instituts religieux, essayent de les persuader que l'Eglise, aujourd'hui, a davantage besoin de l'aide et des exemples de vertu chrétienne de ceux qui sont unis dans le mariage et vivent au milieu des autres hommes, que des prêtres et des religieuses qui, à cause de leur vœu de chasteté, vivent comme séparés de la société humaine. Il n'est personne, Vénérables Frères, qui ne voie que cette opinion est absolument fausse et pernicieuse.

40. Ce n'est certes pas notre intention de nier que les époux catholiques, par les exemples de leur vie chrétienne, dans leur milieu de vie et d'affaires, peuvent porter des fruits abondants et salutaires par le témoignage de leurs vertus. Cependant, celui qui, pour cette raison, suggère qu'il est préférable de vivre dans le mariage que de se consacrer à Dieu, invertit et confond l'ordre normal des choses. Il est certain que Nous désirons ardemment, Vénérables Frères, que ceux qui sont déjà mariés ou aspirent à le devenir soient instruits du grave devoir qui leur incombe, non seulement d'élever avec un soin

(1) *D. C.*, nº 1132 (19. 10. 1952), col. 1281 (*N. D. L. R.*)

parfait leurs enfants, mais d'aider les autres, dans la mesure de leurs moyens, par leurs bons exemples et le témoignage de leur foi. Mais ceux qui cherchent à détourner les adolescents d'entrer au Séminaire ou dans les Ordres et Congrégations religieuses, et de prononcer les saints vœux, en les persuadant qu'ils peuvent, en se mariant, faire davantage de bien spirituel par la profession publique et visible de tous, de leur vie chrétienne en tant que père ou mère de famille, tous ceux-là, comme la conscience de Notre charge Nous en fait un devoir, Nous ne pouvons que les condamner absolument. Ils feraient beaucoup mieux d'exhorter avec le plus de zèle possible ceux qui, nombreux, vivent dans le mariage, à coopérer avec empressement aux œuvres d'apostolat laïque, plutôt que de chercher à détourner de l'état de virginité les jeunes, aujourd'hui malheureusement peu nombreux, qui veulent se consacrer au service de Dieu. Saint Ambroise écrit opportunément à ce propos : « Il a toujours appartenu à la grâce sacerdotale de répandre la semence de la chasteté et de susciter l'amour de la virginité. » (S. AMBROISE, *De virginitate*, c. V, n. 26 ; *P. L.*, XVI, 272.)

41. Nous estimons en outre devoir avertir qu'il est absolument faux d'affirmer que ceux qui embrassent une vie de chasteté parfaite sont comme étrangers à la communauté des hommes. Les religieuses qui consacrent leur vie au service des pauvres et des malades, sans distinction de race, de condition sociale ou de religion, ne sont-elles pas unies intimement à leurs misères et à leurs douleurs et n'y compatissent-elles pas comme le feraient leurs mères ? De même, le prêtre, à l'exemple du divin Maître, ne remplit-il pas l'office de bon pasteur qui connaît ses brebis et les appelle par leur nom (cf. JOAN. X, 14 ; X, 3) ? C'est là une conséquence de la chasteté parfaite que pratiquent ces prêtres, ces religieux et ces religieuses qu'ils puissent se dévouer à tous les hommes et les aimer tous de l'amour du Christ. Même ceux qui mènent la vie contemplative, parce qu'ils offrent à Dieu non seulement leurs prières et leurs supplications, mais aussi leur propre immolation pour le salut des autres, contribuent beaucoup au bien de l'Eglise ; ils sont même hautement louables, car, dans les circonstances présentes, ils se consacrent aux œuvres d'apostolat et de charité selon les directives que Nous avons données dans la Lettre Apostolique *Sponsa Christi* (cf. *A. A. S.*, XLIII, 1951, p. 20) (1) ; ils ne peuvent pas être considérés comme étrangers à la société puisqu'ils contribuent doublement au bien spirituel des hommes.

III. — Les moyens de conserver la chasteté parfaite

42. Nous en venons maintenant, Vénérables Frères, aux conséquences pratiques qu'on peut déduire de la doctrine de l'Eglise sur l'excellence de la virginité.

(1) *D. C.*, n° 1085 (31. 12. 1950), col. 1665 (*N. D. L. R.*)

43. Il faut d'abord dire clairement ceci : de ce que la virginité doit être estimée comme un état plus parfait que le mariage, on ne doit pas conclure qu'elle doive être considérée comme nécessaire pour parvenir à la perfection chrétienne. Il est possible de vivre saintement, même sans chasteté consacrée à Dieu, comme le prouve l'exemple de tant de saints et de saintes, honorés par l'Eglise d'un culte public, qui ont été des époux fidèles et d'excellents pères et mères de famille ; et il n'est pas rare de rencontrer des époux qui recherchent ardemment la perfection chrétienne.

La chasteté est la conséquence d'un choix libre et prudent.

44. Il faut, en outre, faire observer que Dieu n'a pas imposé la virginité à tous les chrétiens comme l'enseigne saint Paul par ces paroles : « Pour ce qui est des vierges, je n'ai pas de commandement du Seigneur, mais je donne un conseil. » (*I Cor.* VII, 25.) Ce n'est qu'un conseil qui nous invite à embrasser la chasteté comme conduisant ceux « à qui cela a été donné » (*Matth.* XIX, 11), d'une façon plus sûre et plus facile à la perfection évangélique à laquelle ils aspirent, et au royaume de Dieu ; comme le fait remarquer justement saint Ambroise, « elle est proposée et non imposée » (S. AMBROISE, *De Viduis*, c. XII, n. 72 ; *P. L.*, XVI, 256 ; cf. S. CYPRIEN, *De habitu virginum*, c. XXIII ; *P. L.*, IV, 463).

45. C'est pourquoi, d'une part, la chasteté parfaite postule des chrétiens un libre choix avant qu'ils s'offrent et se consacrent à Dieu ; d'autre part, elle postule de Dieu lui-même un don et une grâce supérieurs (cf. *I. Cor.* VII, 7). Déjà le divin Rédempteur lui-même nous a avertis à ce sujet en disant : « Tous ne comprennent pas cette parole, mais seulement ceux à qui cela a été donné... Comprenne qui peut comprendre. » (*Matth.* XIX, 11, 12.) Commentant cette phrase sacrée de Jésus-Christ, saint Jérôme invite « chacun à estimer ses propres forces pour savoir s'il lui sera possible de pratiquer la virginité et d'obéir aux préceptes de la pureté. La chasteté en elle-même est, en effet, douce et attirante pour tous. Mais il faut bien mesurer ses forces pour que celui qui peut comprendre comprenne. La voix du Seigneur semble encourager et exhorter ses soldats à recevoir la récompense de la chasteté. Que celui qui peut comprendre comprenne : que celui qui peut combattre combatte, vanque et triomphe » (S. JÉROME, *Comment, in Matth.* XIX, 12 ; *P. L.*, XXVI, 136).

C'est une vertu difficile...

46. La virginité est, en effet, une vertu difficile : pour pouvoir la pratiquer, il ne suffit pas seulement d'être fermement et expressément décidé à s'abstenir d'une façon absolue et pour toujours des plaisirs licites du mariage, il faut encore, pour contenir et maîtriser les révoltes de la chair et les passions du cœur par une vigilance et une lutte constante, fuir les attraits du monde, afin de triompher des tentations du démon. Combien vraie est cette phrase de saint Jean Chrysostome : « La

racine et le fruit de la virginité, c'est une vie crucifiée. » (S. Jean Chrysostome, *De virginitate*, 80 ; *P. G.*, XLVIII, 592.) La virginité, en effet, selon saint Ambroise, est comme un sacrifice et la vierge elle-même « une hostie de pureté, une victime de la chasteté » (S. Ambroise, *De virginibus*, lib. I, c. II, n. 65 ; *P. L.*, XVI, 206). Saint Méthode, évêque d'Olympe, compare les vierges aux martyres (cf. S. Méthode d'Olympe, *Convivium decem virginum*, Orat. VII, c. III ; *P. G.*, XVIII, 128-129), et saint Grégoire le Grand enseigne que la chasteté parfaite supplée le martyre : « Car, bien que le temps de la persécution soit passé, notre paix a cependant son martyre ; bien que nous ne présentions pas notre cou au fer, nous tuons les désirs charnels avec un glaive spirituel. » (S. Grégoire le Grand, *Hom. in Evang.*, lib. I, hom. III, n. 4 ; *P. L.* LXXVI, 1089.) C'est pourquoi la chasteté consacrée à Dieu exige des âmes fortes et nobles qui soient prêtes à lutter et à vaincre « pour le royaume des cieux » (*Matth.* XIX, 12).

47. Avant de s'engager sur ce chemin ardu, que ceux à qui l'expérience a appris qu'ils ont l'âme trop faible, écoutent humblement cet avertissement de saint Paul : « S'ils ne peuvent se contenir, qu'ils se marient ; car il vaut mieux se marier que de brûler. » (*I Cor.* VII, 9.) Pour beaucoup, en effet, la continence perpétuelle serait une charge beaucoup trop lourde pour qu'on puisse la leur conseiller. De même les prêtres, en aidant de leurs conseils les adolescents qui disent sentir l'appel au sacerdoce ou à la vocation religieuse, ont le strict devoir de les exhorter à considérer la chose attentivement de façon à ce qu'ils ne s'engagent pas dans un chemin dont on ne peut pas espérer qu'ils le parcourront jusqu'au bout avec constance et succès. Qu'ils examinent prudemment leurs aptitudes, en demandant conseil même à des médecins chaque fois que cela leur semblera nécessaire ; alors, s'il reste un doute sérieux, surtout à cause de l'expérience de leur vie passée, qu'ils usent de leur autorité pour dissuader les candidats d'embrasser l'état de chasteté parfaite et pour empêcher leur admission aux Ordres sacrés et à la profession religieuse.

... Mais elle est possible avec la grâce de Dieu...

48. Bien que la chasteté consacrée à Dieu soit une vertu difficile, cependant, ceux qui, à l'invitation de Jésus-Christ, après un sérieux examen, répondent d'un cœur généreux et font tout leur possible pour la pratiquer, peuvent la conserver fidèlement et parfaitement. En effet, en acceptant cet état de virginité et de célibat, ils reçoivent de Dieu la grâce avec l'aide de laquelle ils pourront garder leur promesse. C'est pourquoi, si d'aventure il s'en trouvait « qui ne pensent pas avoir reçu le don de la chasteté (même s'ils en ont fait le vœu) » (cf. *Conc. de Trente*, sess. XXIV, can. 9), qu'ils ne prétendent pas à cause de cela ne pouvoir satisfaire à leurs obligations sur ce point : « car « Dieu ne commande pas des choses impossibles, mais en commandant il conseille, et de faire ce que tu peux et de demander ce que tu ne peux pas » (cf. S. Augustin, *De natura et gratia*, c. XLIII, n. 50 ; *P. L.*, XLIV, 271), et il t'aide à pouvoir » (*Conc. de Trente*, sess. VI, can. 11). Rappelons cette vérité si consolante aussi à ceux dont la volonté est affaiblie par des troubles nerveux et auxquels certains médecins, parfois même catholiques, conseillent avec trop de facilité — sous ce prétexte fallacieux qu'ils ne pourront jamais conserver la chasteté sans nuire à leur équilibre mental — de se faire relever de leurs obligations. Combien il serait plus utile et opportun d'aider ces malades à fortifier leur volonté, et de les convaincre que la chasteté n'est pas impossible, même pour eux, selon la parole de l'Apôtre : « Dieu, qui est fidèle, ne permettra pas que vous soyez tentés au-delà de vos forces ; mais avec la tentation, il ménagera aussi une heureuse issue en vous donnant le pouvoir de la supporter. » (*I Cor.* X, 13.)

49. Les moyens recommandés par le divin Rédempteur lui-même pour protéger efficacement notre vertu sont : une vigilance assidue et attentive, grâce à laquelle nous faisons soigneusement ce qui est en notre pouvoir ; et, en outre, une prière constante par laquelle nous demandons à Dieu ce que, en raison de notre faiblesse, nous ne pouvons pas faire : « Veillez et priez, afin que vous n'entriez point en tentation ; l'esprit est prompt, mais la chair est faible. » (*Matth.* XXVI, 41.)

... La vigilance et la mortification...

50. Une telle vigilance, qui doit s'étendre à tous les instants et toutes les circonstances de notre vie, nous est absolument nécessaire : « car la chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit et l'esprit en a de contraires à ceux de la chair » (*Gal.* V, 17). Si quelqu'un fait des concessions, même petites, aux désirs de la chair, il se sentira facilement entraîné à ces « œuvres de la chair » que l'Apôtre énumère (cf. *Ibid.*, 19-21), et qui sont les vices les plus honteux et les plus repoussants de l'humanité.

51. A cause de cela, il faut avant tout que nous veillions sur les mouvements des passions et des sens, et que nous les maîtrisions par une austérité volontaire de vie et les pénitences corporelles de façon à nous soumettre à la juste raison et à la loi de Dieu : « Ceux qui sont à Jésus-Christ ont crucifié la chair avec ses passions et ses convoitises. » (*Ibid.*, 24.) L'Apôtre des nations avoue au sujet de lui-même : « Je traite durement mon corps et je le tiens en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois moi-même réprouvé. » (*I Cor.* IX, 27.) Tous les saints et les saintes ont veillé attentivement aux mouvements de leurs sens et des passions et quelquefois les ont maîtrisés énergiquement, selon les paroles du divin Maître lui-même qui nous enseigne : « Et moi je vous dis que quiconque regarde une femme avec convoitise a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur. Si ton œil droit est pour toi une occasion de chute, arache-le et jette-le loin de toi, car il vaut mieux pour toi perdre un seul de tes membres et que ton corps tout entier ne soit

pas jeté dans la géhenne. » (*Matth.* v, 28, 29.) Par cet avertissement, notre Rédempteur nous demande d'une façon très claire tout d'abord que nous ne tombions pas dans le péché, ne serait-ce qu'en pensée, et de même que nous écartions de nous avec une volonté ferme ce qui pourrait maculer cette magnifique vertu, même le plus légèrement. Sur ce point, on ne veillera jamais trop, on ne sera jamais trop sévère. Si quelqu'un, en raison d'une mauvaise santé ou pour d'autres causes, ne peut pas pratiquer les austérités corporelles, cela ne doit en aucun cas le dispenser de la vigilance et de la mortification intérieure.

... La fuite des tentations et des occasions de péché.

52. A ce sujet, il faut encore rappeler — ce que d'ailleurs enseignent les Pères (cf. S. CÉSAIRE D'ARLES, *Sermo XLI* ; éd. G. Morin, Maredsous, 1937, vol. Ier, p. 172) et les Docteurs de l'Eglise (cf. S. THOMAS, *in Ep. I ad Cor.*, VI, lect. 3 ; S. FRANÇOIS DE SALES, *Introduction à la vie dévote*, part. IV, c. VII ; S. ALPHONSE DE LIGUORI, *La vera sposa di Gesu Cristo*, c. Ier, n. 16 ; c. XV, n. 10) — que nous pouvons plus facilement vaincre les charmes du péché et les attraits des passions en les fuyant de toutes nos forces plutôt qu'en les affrontant directement. Pour protéger la chasteté, selon la phrase de saint Jérôme, la fuite vaut mieux que la lutte ouverte : « Je fuis pour ne pas être vaincu. » (S. JÉROME, *Contra Vigilant.*, XVI ; *P. L.*, XXIII, 352.) Cette fuite doit être ainsi comprise que, non seulement nous évitions avec soin les occasions de péché, mais que, surtout dans ce genre de combat, nous élevions notre esprit et notre âme vers les choses divines et particulièrement vers Celui à qui nous avons consacré notre virginité. « Regardez la beauté de Celui qui vous aime. » (S. AUGUSTIN, *De sancta virginitate*, c. LIV ; *P. L.*, XL, 428), comme le conseille saint Augustin.

53. En tous temps, les saints et les saintes ont considéré cette fuite et cette vigilance attentive, par lesquelles nous devons éviter soigneusement les occasions de péché, comme la meilleure façon de lutter dans ce domaine ; cependant, aujourd'hui, il semble que tous ne pensent pas ainsi. Certains soutiennent que tous les chrétiens, et principalement les prêtres, ne doivent pas — selon leur expression — être *séparés du monde* comme dans les siècles passés, mais qu'ils doivent être *présents au monde*, et par conséquent qu'il est nécessaire de leur faire *courir des risques* et de mettre leur chasteté à l'épreuve, pour qu'ils montrent par là si, oui ou non, ils ont la force voulue pour résister : il s'ensuit que les jeunes clercs doivent tout voir, pour les habituer à tout regarder avec une âme tranquille et les immuniser contre tous les troubles. Pour cela, ils leur permettent facilement, sans aucune réserve, de regarder librement tout ce qui se présente à leurs yeux, d'aller au cinéma et de voir même les films qui sont prohibés par la censure ecclésiastique ; de feuilleter des revues, même obcènes, et de lire même les romans qui sont à l'Index ou interdits par la loi naturelle. Et ils le leur permettent parce qu'ils estiment que les masses d'aujourd'hui se nourrissent de tels spectacles et de tels livres, et que ceux qui auront à les aider doivent comprendre leur mode de penser et de sentir. Mais il est facile de voir que cette façon d'éduquer les jeunes clercs et de les préparer à la sainteté de leur état est erronée et préjudiciable. En effet, « celui qui aime le danger y trouvera sa perte » (*Eccli.* III, 24), et ce conseil de saint Augustin est ici opportun : « Ne dites pas que vous avez des âmes pures si vous avez des yeux impurs, parce que l'œil impur annonce un cœur impur. » (S. AUGUSTIN, *Epist.* CCXI, n. 10 ; *P. L.*, XXXIII, 961.)

54. Il n'est pas douteux que cette funeste façon d'agir repose sur une grave confusion de pensée. Certes, Notre-Seigneur a dit de ses apôtres : « Je les ai envoyés dans le monde » (JOAN. XVII, 18) ; mais avant il avait aussi dit d'eux : « Ils ne sont pas du monde, comme moi-même je ne suis pas du monde » (*Ibid.* 16), et il a adressé cette prière à son Père : « Je ne vous demande pas de les ôter du monde, mais de les garder du mal. » (*Ibid.* 15.) L'Église, qui est guidée par ces mêmes principes, a édicté des lois opportunes et sages pour éloigner les prêtres des tentations auxquelles peuvent facilement être sujets ceux qui sont engagés dans les affaires du monde (cf. Code de droit canon, can. 124-142 ; cf. Bx. PIE X, Exhortation au clergé catholique, *Haerent animo A. S. S.*, XLI, 1908, p. 565-573 (1) ; PIE XI, Encycl. *Ad catholici sacerdotii fastigium, A. A. S.*, XXVIII, 1936, p. 23-30 (2) ; PIE XII, Exhortation apost. *Menti Nostrae, A. A. S.*, XLII, 1950, p. 692-694 (3) ; par ces règles leur sainteté de vie est suffisamment mise à l'abri des sollicitudes et des divertissements des laïques.

55. A plus forte raison, les jeunes clercs, parce qu'ils doivent être formés à la vie spirituelle et à la perfection sacerdotale et religieuse, doivent être écartés du tumulte du monde avant d'être lancés dans les luttes de la vie ; ils doivent demeurer longtemps au Séminaire ou au scolasticat pour y recevoir l'éducation soignée et attentive qui les préparera progressivement et prudemment à traiter et à connaître les problèmes de notre temps, selon les directives que nous avons Nous-même données dans l'Exhortation apostolique *Menti Nostrae* (cf. *A. A. S.*, XLII, 1950, p. 690-691). Quel jardinier exposerait de jeunes plantes précieuses, mais fragiles, aux rigueurs du temps pour éprouver une robustesse qu'elles n'ont pas encore ? Les élèves des Séminaires et des scolasticats sont, comme les jeunes plantes, fragiles, il faut les tenir à l'abri et les exercer progressivement à la résistance et à la lutte.

La pudeur chrétienne.

56. Les éducateurs du jeune clergé feront œuvre plus juste et utile en inculquant aux adolescents les principes de la pudeur chrétienne, qui est si utile pour conserver la virginité et que l'on peut justement appeler la

(1) *D. C.*, n° 779 (18. 1. 1936), col. 163. (*N. D. L. R.*)
(2) *Ibid.*, col. 131. (*N. D. L. R.*)
(3) *D. C.*, n° 1080 (22. 10. 1950), col. 1345. (*N. D. L. R.*)

prudence de la chasteté. La pudeur prévient le péril qui menace, empêche de s'exposer au danger et conseille d'éviter les occasions auxquelles s'exposent ceux qui sont moins prudents. Elle n'aime pas les paroles déshonnêtes et vulgaires, et elle a horreur de l'immodestie, même très légère, elle se garde avec soin d'une familiarité suspecte avec les personnes de l'autre sexe, elle porte fermement à donner au corps le respect qui lui est dû comme membre du Christ (cf. *I Cor.* VI, 15), et comme temple du Saint-Esprit (*Ibid.*, 19). Celui qui connaît cette modestie chrétienne a en horreur tout péché d'impureté, et il s'écarte immédiatement chaque fois qu'il se sent attiré par ses séductions.

57. La pudeur, en outre, suggère aux parents et aux éducateurs et met dans leur bouche les paroles appropriées pour former à la pureté la conscience des jeunes. « Cette réserve — comme Nous l'avons dit dans une allocution récente — ne doit pas être entendue de telle sorte qu'on fasse un silence perpétuel sur ce sujet, et que dans l'enseignement de la morale on n'en dise jamais un mot avec sobriété et prudence. » (Alloc. *Magis quam mentis*, 23 sept. 1951 ; *A. A. S.*, XLIII, 1951, p. 736.) (1) Cependant, aujourd'hui, il arrive trop souvent que des professeurs et des éducateurs croient qu'il est de leur devoir d'initier d'innocents enfants, garçons ou filles, aux mystères de la procréation, d'une manière qui offense leur pudeur. La réserve chrétienne exige que lorsque l'on traite de ce sujet, on le fasse avec juste mesure et modération.

58. Cette pudeur est alimentée par la crainte de Dieu, cette crainte filiale, basée sur une profonde humilité chrétienne, qui nous fait prendre en horreur le moindre péché, comme Notre prédécesseur, saint Clément Ier, l'assure en ces mots : « Celui qui est chaste, qu'il ne s'en glorifie pas, sachant bien que c'est à un autre qu'il doit ce don de la continence. » (S. Clément de Rome, *ad Corinthios*, XXXVIII, 2; ed. Funk-Diekamp, *Patres Apostolici*, vol. Ier, p. 148.) Quelle est l'importance de l'humilité dans la sauvegarde de la virginité, personne, peut-être, ne l'a dit plus clairement que saint Augustin : « La continence perpétuelle, et bien plus la virginité, est un grand don de Dieu qui est fait aux saints ; il faut veiller avec soin à ce que l'orgueil ne le corrompe... Plus grand est le bien que je vois, plus je crains pour lui l'orgueil ravisseur. Ce don de la virginité, il n'est personne d'autre qui le protège que Dieu de qui il vient : et « Dieu est amour » (*I Joan.* IV, 8). Le gardien de la virginité, c'est donc l'amour ; mais c'est dans l'humilité qu'il réside. » (S. Augustin, *De sancta virginitate*, c. 33, 51 ; *P. L.*, XL, 415, 426 ; cf. c. 31-32, 38 ; 412-415, 419.)

Le secours de la prière et des sacrements.

59. Il y a encore une autre chose sur laquelle il faut soigneusement arrêter son attention : pour conserver intacte cette chasteté, ni la vigilance ni la pudeur ne sont suffisantes. Il faut encore utiliser ces secours qui dépassent nos forces naturelles : la prière, les sacrements de Pénitence et de l'Eucharistie, et une dévotion ardente envers la Très Sainte Mère de Dieu.

60. Il ne faut jamais oublier que la chasteté parfaite est un don supérieur qui vient de Dieu. Saint Jérôme dit nettement à ce sujet : « Cela a été donné (cf. *Matth.* XIX, 11), à ceux qui l'ont demandé, qui l'ont voulu, qui ont peiné pour l'obtenir. Celui qui demande recevra, celui qui cherche trouvera, et à celui qui frappe, il sera ouvert. » (Cf. *Ibid.*, VII, 8 ; S. Jérome, *Comm. in Matth.* XIX, 11 ; *P. L.*, XXVI, 135.) Saint Ambroise ajoute que de la prière dépend la constante fidélité des vierges envers le divin Epoux (cf. S. Ambroise, *De virginibus*, lib. III, c. IV, n. 18-20 ; *P. L.*, XVI, 225). Et saint Alphonse de Liguori, avec son ardente piété, enseigne qu'il n'y a rien de plus nécessaire et de plus sûr pour vaincre les tentations contre cette belle vertu de la pureté que de se réfugier aussitôt près de Dieu dans la prière (cf. S. Alphonse de Liguori, *Pratica di amar Gesu Cristo*, c. XVII, n. 7-16).

61. A la prière, il faut encore ajouter le sacrement de la Pénitence qui, reçu fréquemment et avec ferveur, est un remède spirituel qui purifie et guérit ; il en est de même de l'Eucharistie qui, selon les paroles de Notre prédécesseur d'immortelle mémoire Léon XIII, est le meilleur « remède contre la concupiscence » (Leon. XIII, Enc. *Mirae caritatis*, 28 mai 1902 ; *A. L.*, XXII, p. 1902-1903). Plus une âme est pure et chaste, plus elle a faim de ce Pain dans lequel elle puise la force de résister à tous les attraits du péché impur et par lequel elle s'unit plus intimement avec le divin Epoux : « Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et moi en lui » (*Joan.* VI, 57.)

La dévotion à la Très Sainte Vierge.

62. Pour garder une chasteté sans tache et parfaite, et pour la faire grandir, il existe un moyen remarquable et qui n'a cessé de faire ses preuves au cours des siècles, c'est une dévotion solide et fervente envers la Vierge Mère de Dieu. D'une certaine manière, tous les autres moyens se trouvent contenus dans cette dévotion ; celui qui en est animé sincèrement et profondément est, sans aucun doute, poussé à veiller attentivement, à prier et à s'approcher avec fruits du tribunal de la Pénitence et de la Table sainte. C'est pourquoi nous exhortons d'un cœur paternel tous les prêtres, les religieux et les religieuses à se mettre sous la particulière protection de la Mère de Dieu, qui est la Vierge des vierges, « l'éducatrice de la virgnité », selon l'expression de saint Ambroise (S. Ambroise, *De institutione virginis*, c. VI, n. 46 ; *P. L.*, XVI, 320), et qui est tout particulièrement, la Mère très puissante de tous ceux qui sont consacrés au service de Dieu.

63. Saint Athanase fait remarquer que c'est par elle qu'est née la virginité (cf. S. Athanas. *De virginitate*, éd. Th. Lefort, *Muséon*, XLII, 1929, p. 247) et saint Augustin enseigne clai-

---

(1) *D. C.*, n° 1106 (21. 10. 1951), col. 1294. (*N. D. L. R.*)

rement : « C'est avec la Mère de Dieu qu'a commencé la dignité virginale. » (S. AUGUSTIN, *Serm. LI*, c. XVI, n. 26 ; *P. L.*, XXXVIII, 348.) A la suite de saint Athanase (cf. S. ATHANASIUS, *Ibid.*, p. 244), saint Ambroise propose en exemple aux vierges la vie de la Vierge Marie : « O Filles, imitez-la... (Cf. S. AMBROISE *De institutione virginis*, c. XIV, n. 87 ; *P. L.*, XVI, 328.) Que la vie de Marie soit pour vous comme un tableau de la virginité, qui, ainsi qu'un miroir, reflète l'éclat de la chasteté et la beauté de la vertu. Prenez des exemples pour votre vie, là où se trouve pour vous comme un modèle qui vous montre ce que vous devez corriger, imiter et garder... Elle est l'image de la virginité. Telle, en effet, fut Marie que sa seule vie soit un enseignement pour tous... (S. AMBROISE, *De virginibus*, lib. II, c. II, n. 6, 15 ; *P. L.*, XVII, 208, 210.) Que Marie, donc, soit la règle de votre vie. » (*Ibid.*, c. III, n. 19 ; *P. L.*, XVI, 211.) « Si grande fut sa grâce qu'elle n'a pas gardé pour elle seule le don de la virginité, mais qu'elle a donné la parure de l'intégrité aussi à ceux qu'elle approchait. » (S. AMBROISE, *De institut. virginis*, c. VII, n. 50 ; *P. L.*, XVI, 319.) Combien est vraie cette phrase du même saint Ambroise : « O richesses de la virginité de Marie. » (*Ibid.*, c. XIII, n. 81 ; *P. L.*, XVI, 339.) C'est à cause de ces richesses qu'il est si profitable aux religieuses, aux religieux et aux prêtres d'aujourd'hui de contempler la virginité de Marie, pour pratiquer plus fidèlement et plus parfaitement la chasteté de leur état.

64. Qu'il ne vous suffise pas, chers Fils et Filles, de méditer les vertus de la bienheureuse Vierge Marie : recourez à elle avec une confiance absolue selon le conseil de saint Bernard : « Cherchons la grâce et cherchons-la par Marie. » (S. BERNARD, *In nativitate B. Mariae Virginis*, « Sermo de aquaeductu », n. 8; *P. L.*, CLXXXIII, 441-442.) Et particulièrement en cette Année mariale, confiez-lui le soin de votre vie spirituelle et de votre perfection, imitant l'exemple de saint Jérôme qui affirmait : « Pour moi, la virginité est une consécration à Marie et au Christ. » (S. JÉROME, *Epist.* XXII, n. 18 ; *P. L.*, XXII, 405.)

IV. — Inquiétudes du Saint-Père

65. Dans les graves difficultés contre lesquelles l'Eglise doit aujourd'hui lutter, c'est une grande consolation pour Notre âme de Pasteur suprême, vénérables Frères, de voir que la virginité qui fleurit dans le monde entier, en notre époque comme dans les précédentes, est tenue en grande estime et hautement honorée, bien que, comme nous l'avons dit, elle se heurte à des erreurs, qui, nous l'espérons, seront passagères et se dissiperont rapidement.

La diminution des vocations.

66. Nous ne nions cependant pas que Notre joie se voile d'une certaine tristesse en voyant que dans plusieurs pays le nombre de ceux qui répondent à l'appel de Dieu et embrassent l'état de virginité diminue de jour en jour. Nous en avons déjà montré les principales causes et Nous n'avons pas à y revenir. Nous exprimons plutôt Notre confiance que les éducateurs de la jeunesse qui sont tombés dans ces erreurs en reviennent au plus vite et les répudient ; qu'ils aient à cœur de les réparer, et qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour que ceux qui se sentent appelés par une force surnaturelle au sacerdoce et à la vie religieuse et s'en confient à eux, soient aidés de toutes manières pour atteindre ce noble idéal. Et souhaitons que de nouvelles et plus nombreuses légions de prêtres, de religieux et de religieuses, répondant en nombre et en qualité aux besoins actuels de l'Eglise, s'avancent au plus tôt pour cultiver la vigne du Seigneur.

67. Nous exhortons en outre — comme la conscience de Notre charge apostolique Nous en fait un devoir — les pères et les mères de famille pour qu'ils consentent volontiers à offrir au service du Seigneur ceux de leurs enfants qui s'y sentent appelés. Si cela leur coûte, s'ils en éprouvent de la tristesse ou de l'amertume, qu'ils méditent attentivement ces paroles que saint Ambroise adressait aux mères de Milan : « J'ai connu des jeunes filles qui voulaient se consacrer à Dieu et qui en ont été empêchées par leur mère... Si c'était un homme que vos filles voulaient aimer, les lois leur permettraient de choisir celui qu'elles désirent. S'il leur est permis de choisir un homme, ne leur est-il pas permis de choisir Dieu ? » (S. AMBROISE, *De virginibus*, lib. I, c. X, n. 58 ; *P. L.*, XVI, 205.)

68. Que les parents pensent au grand honneur qui rejaillit sur eux avec un fils qui reçoit la prêtrise ou une fille qui consacre sa virginité au divin Epoux. Parlant des vierges sacrées, le même évêque de Milan disait : « Parents, vous avez entendu..., la vierge est un don de Dieu, une oblation de son père, le sacerdoce de la chasteté. La vierge est l'hostie de sa mère, dont le sacrifice quotidien apaise la colère de Dieu. » (*Ibid.*, c. VII, n. 32 ; *P. L.*, XVI, 198.)

Ceux qui souffrent persécution.

69. Maintenant, Vénérables Frères, avant de terminer cette Encyclique, Nous désirons diriger Notre esprit et Notre cœur tout particulièrement vers ceux et celles qui, consacrés à Dieu, subissent dans de nombreux pays de dures et terribles persécutions. Qu'ils prennent exemple sur ces vierges sacrées des premiers temps de l'Eglise qui ont subi le martyre pour leur virginité avec un courage résolu et invincible (cf. S. AMBROISE, *De virginibus*, lib. II, c. IV, n. 32 ; *P. L.*, XVI, 215-216).

70. Que tous persévèrent fermement dans leur sainte résolution de servir Dieu « jusqu'à la mort » (*Phil.* II, 8) ; qu'ils pensent à la grande valeur que représente devant Dieu leurs angoisses, leurs souffrances et leurs prières, pour instaurer son règne dans leur pays et dans toute l'Eglise ; qu'ils soient aussi certains que ceux qui « suivent l'Agneau partout où il va » (*Apoc.* XIV, 4), chanteront éternellement le « cantique nouveau » (*Ibid.*, 3) que personne d'autre ne peut chanter.

71. Notre cœur paternel et compatissent se tourne avec émotion vers ces prêtres, ces religieux et ces religieuses qui courageusement confessent leur foi jusqu'au martyre ; Nous prions pour eux comme aussi pour toutes les âmes consacrées au service divin dans toutes les parties du monde pour que Dieu les confirme, les fortifie, les console ; et Nous vous invitons ardemment, Vénérables Frères, ainsi que vos fidèles à prier en union avec Nous afin d'implorer pour eux tous les consolations célestes ainsi que les dons et les secours divins qui leur sont nécessaires.

72. Pour qu'elle soit la Médiatrice de ces dons divins et en gage de Notre particulière bienveillance, Nous vous accordons de grand cœur, Vénérables Frères, Notre Bénédiction apostolique, à vous, tous les prêtres, les religieux, les religieuses, en particulier à ceux « qui souffrent persécution à cause de la justice » (*Matth.* v, 10), et tous vos fidèles.

73. Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 25 mars, en la fête de l'Annonciation de la Bienheureuse Vierge Marie, l'an MDCCCCLIV, de Notre Pontificat le seizième.

PIUS PP. XII.

Prière composée par S. S. Pie XII pour la journée mondiale de prière des enfants pour la paix

(23 mai 1954)

A la demande de S. Em. le cardinal Feltin, président général du mouvement international Pax Christi *— demande approuvée par S. S. Pie XII dans une lettre qu'il lui a adressée le 30 novembre dernier (1), — aura lieu le dimanche 23 mai, dans le monde entier, une journée de prière des enfants pour la paix. Voici le texte de la prière composée par S. S. Pie XII, qui sera récitée par les enfants. Traduite en cinq langues, cette prière a été envoyée aux cardinaux et archevêques du monde entier (2) :*

O cher et doux Jésus, vous aussi avez été un jour enfant comme nous, et on nous a dit que vous aimiez avoir les petits enfants autour de vous. Nous venons donc, nous, les enfants de toutes les nations du monde, vous dire notre merci et faire monter vers vous notre prière pour la paix.

Vous désirez être avec nous à toute heure et en tout lieu ; faites donc de nos cœurs votre demeure, votre autel et votre trône. Faites que nous ne formions tous qu'une seule famille, unie sous votre garde et dans votre amour. Eloignez de tous les hommes, petits et grands, les pensées et les œuvres de l'égoïsme, qui séparent les uns des autres les enfants du Père céleste et les écartent de vous. Que votre grâce soit pour tous un bouclier contre les ennemis de votre Père et les vôtres ; pardonnez-leur, Seigneur, ils ne savent pas ce qu'ils font. Si les hommes, avec votre secours, s'aiment les uns les autres, il y aura vraiment la paix dans le monde, et nous les enfants, pourrons vivre sans craindre les horreurs d'une nouvelle guerre.

Nous demandons à Marie Immaculée, votre Mère, qui est aussi la nôtre, de vous présenter notre prière pour la paix, certains qu'alors vous l'exaucerez.

O doux Jésus, merci. Ainsi soit-il.

(1) *D. C.*, n° 1164 (10. 1. 1954), col. 12.
(2) Nous donnons le texte paru dans la *Semaine Religieuse de Paris* du 8 mai 1954, p. 447.

L'Assemblée plénière de l'Épiscopat français

Les 26, 27 et 28 avril dernier, 6 cardinaux, 16 archevêques et 86 archevêques français (*) se sont réunis en Assemblée plénière à l'Institut catholique de Paris. Les questions à l'ordre du jour ont fait l'objet de divers communiqués.

Voici ces différents documents et, en premier lieu, avec ses titres et sous-titres, la déclaration doctrinale qui a été publiée à l'issue de l'Assemblée, laquelle, après en avoir examiné longuement les divers points, l'a adoptée à l'unanimité. Le projet de cette déclaration a été proposé par S. Exc. Mgr Guerry, archevêque de Cambrai (**).

Une campagne de presse, dit Mgr Guerry dans *la Quinzaine diocésaine de Cambrai* (9. 5. 54), contre l'Eglise et la hiérarchie avait, depuis quelques mois, troublé les milieux chrétiens, ébranlé la confiance en leurs chefs spirituels. Des journaux et revues parlaient déjà d'une crise de l'Eglise de France. L'Assemblée plénière prouve que l'Eglise est bien vivante, attentive à répondre aux besoins de notre époque.

La campagne de presse déclarait que l'Eglise, trop figée dans ses structures du passé, était impuissante à remplir efficacement sa mission dans le monde moderne et à la comprendre. L'épiscopat répond en donnant à tous les chrétiens cette consigne apostolique : « Soyez présents au monde moderne pour le comprendre, l'aimer, le servir. Sachez le juger avec lucidité dans ses valeurs et ses ressources, mais aussi dans ses valeurs et ses erreurs... »

(*) Etaient absents : LL. EExc. NN. SS. Moussaron, archevêque d'Albi ; Béguin, archevêque d'Auch ; Caillot, évêque de Grenoble ; Picaud, évêque de Bayeux ; Mesguen, évêque de Poitiers, retenus par l'âge ou la maladie.
(**) Les notes ont été renvoyées à la fin de la Déclaration de l'épiscopat.

L'Église au sein du monde moderne et face aux civilisations nouvelles

I

L'Église au sein du monde moderne

L'Episcopat de France, réuni en Assemblée plénière, demande à tous les chrétiens d'être présents au monde moderne pour le comprendre, l'aimer, le servir. Que par l'action temporelle ils travaillent à le construire, et par l'Action catholique et missionnaire, à le sauver, avec une confiance indéfectible en la

grâce de Jésus-Christ et en l'éternelle jeunesse de l'Eglise.

Qu'ils sachent aussi le juger avec lucidité ! Qu'ils discernent ses valeurs authentiquement humaines, et, sans vains regrets du passé, ses ressources et les espoirs qu'il porte ! Qu'ils s'efforcent, en même temps, de reconnaître ses limites, ses erreurs, ses fautes, avec toute la liberté des enfants de Dieu pour mieux guérir les blessures de l'humanité, conséquences du péché.

1. Les progrès du monde moderne : leur valeur leur ambiguïté

Le monde moderne est fier des progrès de la science et de la technique. L'Eglise aussi s'en réjouit. Elle salue en eux un don de Dieu, une œuvre du génie humain, la promesse d'un accroissement de bien-être pour les hommes et les familles, l'accession de beaucoup à la culture, autrement dit, l'accomplissement progressif du plan du Créateur, appelant l'homme à maîtriser la matière et à faire croître l'univers.

Mais ces moyens de puissance que la technique moderne met au service de l'homme restent ambigus. Ils sont incapables par eux-mêmes de rendre l'homme meilleur. Ils suscitent dans l'homme moderne la tentation de mettre exclusivement sa confiance dans ses propres forces et de n'attendre son salut que de lui seul. Enfin, ils peuvent aboutir à son asservissement et même à son anéantissement.

Comment ne ferions-nous pas écho au récent message de Pâques, par lequel le Souverain Pontife a demandé aux chefs d'Etat d'entendre les supplications angoissées de l'humanité devant l'effroyable menace d'une guerre atomique et biologique, où les progrès de la science, qui devraient servir à apporter aux peuples la paix et la prospérité, risquent de devenir des périls de mort pour des millions d'hommes et de provoquer pour la planète tout entière une terrible catastrophe ?

1. Une des grandes découvertes du monde moderne est celle de la *valeur de la matière.* Savants, ouvriers en admirent les virtualités insoupçonnées. Or, un faux spiritualisme peut oublier que la matière est une créature de Dieu, destinée elle aussi à être transformée par le travail des hommes. De même, la dignité du travail manuel est souvent méconnue par des chrétiens en vertu des préjugés d'un autre âge. Mais le danger existe aussi d'un certain matérialisme : il peut consister dans la méconnaissance théorique du primat de l'esprit sur la matière, dans la négligence de la formation morale au profit d'une éducation purement technique, dans le matérialisme pratique d'une vie tout occupée de la satisfaction des besoins matériels.

2. Un autre grand fait de notre temps est *la prise de conscience de la solidarité naturelle qui unit les hommes et les peuples.* Cette solidarité est d'abord la conséquence d'un fait économique lié au progrès technique lui-même. Mais elle engendre un nouvel humanisme, qui s'exprime par le développement du sens communautaire. Ceci constitue en soi un progrès sur l'individualisme. Et les valeurs chrétiennes peuvent y trouver un appui et comme une pierre d'attente pour la construction d'une vraie communauté dans la charité du Christ. Mais il faut observer d'une part que le danger existe de la création d'une mentalité collective, entretenue par les slogans et les propagandes, qui dissout la vie personnelle. Et, d'autre part, cet humanisme social est un fait de civilisation, qui est autre chose que la communauté chrétienne fondée sur l'union de tous les chrétiens au Christ, lien de leur unité.

3. Enfin, les prodigieuses transformations auxquelles nous assistons dans le monde d'aujourd'hui développent dans les esprits *la conscience d'une humanité en progrès.* Les acquisitions du passé donnent confiance dans celles de l'avenir. Dès lors, l'histoire humaine apparaît dans une perspective optimiste comme une marche vers un monde meilleur. Certes, nous ne nions pas tout ce qu'il y a de valable dans cette vision de l'histoire ! Elle suscite une espérance bienfaisante dans les classes moins favorisées. Mais cet espoir légitime ne doit pas se transformer en mythe. On ne doit pas méconnaître que, sur le plan essentiel qui est celui du salut spirituel de l'humanité, tout est déjà donné dans le Christ : toute grâce, toute vérité, toute perfection se trouvent dans le Christ mort et ressuscité, dont le mystère est communiqué à chaque génération par l'Eglise pour la croissance du Corps mystique. Par ailleurs, il ne faut pas risquer de transposer dans un idéal purement terrestre l'espérance du Royaume de Dieu, ni s'égarer dans un messianisme temporel. Il ne faut pas confondre les progrès humains naturels de l'histoire et l'extension du règne de Jésus-Christ : certes, ceux-là doivent servir, dans le plan de Dieu, à la croissance du Royaume, mais à la condition d'être rachetés eux aussi par la Croix rédemptrice. L'histoire humaine prend alors tout son sens et toute sa valeur dans cette perspective grandiose du dessein de Dieu et de l'édification de la Jérusalem céleste.

2. Les souffrances et les angoisses du monde moderne : ses erreurs et ses fautes

Les conquêtes et les espoirs du progrès moderne ne doivent pas nous distraire des souffrances et des inquiétudes qui étreignent en ce moment notre monde, ni des menaces qui pèsent sur son avenir.

La condition prolétarienne.

Trop d'êtres humains, trop de familles et de peuples n'ont pas encore bénéficié de cette avancée de la civilisation. La misère continue de régner sur de vastes territoires, multipliant les victimes innocentes. Même là où la civilisation technique a produit une abondance des biens économiques, une mauvaise organisation, une injuste répartition des richesses et une méconnaissance d'une loi morale supérieure aux intérêts des individus et des groupes ont maintenu une portion sou-

vent considérable du peuple dans une situation d'isolement, d'insécurité, de gêne, de vraie détresse. Ainsi s'est créée, en plein essor industriel, la condition prolétarienne, dans laquelle sont enfermées, comme dans une prison sociologique, un nombre croissant de familles.

Sur ce grave problème, l'Eglise catholique a pris position depuis longtemps. Elle juge cette condition incompatible avec les principes chrétiens, intolérable pour quiconque a le sens du respect et de la dignité de la personne humaine, elle y voit un obstacle pour le salut éternel de ceux qui en sont les victimes (1).

Les abus du capitalisme moderne.

L'Episcopat de France rappelle les graves condamnations portées par les Souverains Pontifes et lui-même contre les abus du capitalisme libéral (2). La puissance sans limite que ce système donne à l'argent, l'inéquitable répartition des biens qu'il entraîne, l'oppression des personnes par l'appareil économique sont gravement contraires à la loi de Dieu. C'est un devoir de lutter contre ces abus. En particulier, les dirigeants de l'économie doivent étudier et promouvoir les réformes de l'entreprise, exigées aujourd'hui tant par l'évolution des esprits que par les conditions nouvelles de la production, en vue d'associer plus directement, par des relations plus humaines, les ouvriers à l'entreprise. Dans l'immédiat, les patrons chrétiens ont le devoir d'assurer les conditions de salaire, de santé, de dignité auxquelles ont droit les ouvriers. Manquer à ces devoirs est pécher gravement contre la justice et la charité. Certes, nous savons que des chefs d'entreprise, en particulier ceux qui ont pris conscience par l'Action catholique de leurs responsabilités chrétiennes, connaissent les exigences de l'Eglise en ce domaine. Mais trop nombreux sont ceux qui n'ont pas encore compris toutes les conséquences, au plan humain, moral, familial, religieux, de la condition prolétarienne, que leur complicité continue à maintenir, sans ressentir la moindre inquiétude de conscience.

Les conséquences de la recherche effrénée de l'argent.

Parmi les tares du capitalisme libéral, l'Eglise déplore très particulièrement les ravages exercés, dans les mœurs publiques et privées, par la recherche effrénée de l'argent. La conscience professionnelle disparaît dans un monde où l'esprit de profit se substitue à l'esprit de service. Le sens du bien commun fait place au déchaînement des égoïsmes collectifs et individuels. L'argent pourrit une société qui en fait son idole. La fraude fiscale de trop de riches rend plus pesantes les charges des pauvres et déséquilibre l'ordre économique. Les coalitions et féodalités d'intérêts faussent les rouages de l'Etat, dont le rôle économique prend aujourd'hui une importance grandissante et parfois excessive.

L'Episcopat dénonce enfin l'excitation de la criminalité et de l'érotisme par la presse, l'illustré, le cinéma, le roman, le théâtre. Il réprouve les singulières indulgences en ce domaine des chrétiens qui, sous prétexte de défendre la liberté de l'artiste et les droits de l'art, ne sont que les complices inconscients des intérêts les plus sordides.

L'oubli de la doctrine sociale de l'Église.

Un des déficits les plus graves de l'heure présente est le mépris ou l'ignorance de l'enseignement social de l'Eglise (3). Il est inconnu et méprisé pratiquement par des industriels, hommes d'affaires, commerçants chrétiens qui n'en tiennent aucun compte dans leur vie professionnelle. Il est systématiquement déprécié par les chrétiens progressistes qui, ne voyant pas le lien qui existe dans le marxisme entre la théorie et l'action, rejettent peut-être la partie philosophique du communisme, mais adhèrent à sa partie sociale et politique. Les uns et les autres s'inspirent de principes étrangers au christianisme. Or, l'esprit chrétien est la seule voie de régénération de la société.

Retour à Jésus-Christ.

En cette Année mariale, où le Chef de l'Eglise donne à tous les chrétiens ce mot d'ordre : « Le retour à Jésus-Christ », les fils du Père commun mesureront mieux l'immense détresse spirituelle du monde moderne qui, esclave de son orgueilleuse suffisance, croit pouvoir se passer de Dieu et vit dans l'illusion meurtrière d'être ainsi plus libre. Pour coopérer à la Rédemption de ce monde, ils reviendront avec toute leur foi, leur espérance, leur charité, à Jésus-Christ Notre-Seigneur, vrai Dieu et vrai Homme, seul Sauveur et Libérateur, souverain Maître de tous les hommes et de toutes les sociétés.

II. — Face aux civilisations nouvelles

L'humanité traverse aujourd'hui une des crises les plus importantes de son histoire. Une civilisation nouvelle s'élabore, qui en modifie profondément la physionomie. Quelle sera-t-elle ? Civilisation du travail ? de la technique ? de l'atome ?

Fausses attitudes de certains chrétiens.

Devant cette évolution, des chrétiens sont divisés. Les uns prennent une attitude d'opposition absolue : ils ont la nostalgie des formes du passé.

D'autres, au contraire, manifestent une confiance totale et sans restrictions dans les valeurs de la civilisation nouvelle. Ils voudraient engager l'Eglise dans cette voie et la somment d'adopter sans réserves un monde qui se construit.

Enfin, certains chrétiens, voire certains membres de l'un ou l'autre clergé, estiment pouvoir concilier deux attitudes contradictoires. D'une part, ils entendent bien faire profession de foi au Christ, de fidélité à l'Eglise. D'autre part, ils se laissent pénétrer

peu à peu par une mentalité et des réactions plus ou moins étrangères ou opposées à l'Evangile et à l'enseignement de l'Eglise.

Quelle est, sur ces problèmes, la position de l'Eglise ?

POSITION DE L'ÉGLISE

A) Principes directeurs positifs pour un jugement chrétien

1. Indépendance de l'Église.

L'Eglise n'est inféodée à aucun régime politique, à aucun système économique, à aucune forme déterminée de civilisation. Elle affirme son indépendance à l'égard des institutions et des sociétés humaines.

2. Rôle rédempteur de l'Église.

L'Eglise affirme qu'aucun régime politique ou économique, aucune civilisation ne sont capables par eux-mêmes d'apporter pleinement à l'ensemble des hommes ce qui leur est nécessaire pour vivre normalement, selon toutes les exigences de la nature humaine raisonnable. A plus forte raison, les hommes ne peuvent pas trouver, indépendamment de l'Eglise, la réalisation de leur vocation surnaturelle ni vivre entièrement leur vie chrétienne. Quelles que soient les réussites extérieures des civilisations modernes construites en dehors de l'Eglise, on doit affirmer qu'elles ne peuvent pas être d'authentiques civilisations humaines tant qu'elles ne sont pas sauvées par l'Eglise. Autre chose, en effet, la réussite matérielle d'une civilisation, autre chose sa réussite morale et spirituelle.

3. Attitude d'ouverture et d'accueil à l'humain.

Consciente de son devoir de sauver les hommes et toutes les civilisations humaines, l'Eglise demande aux prêtres et aux laïcs d'adopter une attitude d'ouverture et d'accueil à tout ce qui est humain et bon. S. S. le Pape Pie XII a déclaré : « L'Eglise embrasse et sanctifie tout ce qui est vraiment humain » (4) ; et encore : « L'Eglise, depuis son origine jusqu'à nos jours, a toujours suivi la norme très sage selon laquelle l'Evangile ne détruit et n'éteint chez les peuples qui l'embrassent rien de ce qui est bon, honnête et beau en leur caractère et leur génie » (5).

L'Eglise n'accepte pas un recul vers le passé : elle a le souci de toujours avancer vers l'avenir (6). Il serait donc contraire à l'esprit de l'Eglise de s'enfermer dans une attitude de défensive et de peur à l'égard de ce monde en gestation. L'apôtre saint Paul nous l'a enseigné : « Ce n'est pas un esprit de timidité que Dieu nous a donné, mais un esprit de force, d'amour et de maîtrise de soi. » (*II Tim.* I, 7.)

4. Nécessité d'un jugement clairvoyant.

L'Eglise demande aux chrétiens de porter sur les civilisations nouvelles un jugement clairvoyant. Chacune d'elles est complexe : avec des éléments pleinement valables et des aspirations humaines très légitimes, elle comporte aussi des déficiences et des erreurs, de véritables perversions morales et de terribles dangers pour l'homme. Que chacun médite le message de Noël 1952, dans lequel le Souverain Pontife a montré comment l'Etat moderne, devenant une gigantesque machine administrative, risquait d'aboutir à une véritable « dépersonnalisation » de l'homme.

B) Limites. Ce que l'Église dénonce

1. Pas de civilisation profane, sans référence à Dieu.

Une civilisation nouvelle entend revendiquer son autonomie absolue dans la construction de la cité terrestre et son indépendance à l'égard de la morale chrétienne et de l'Eglise. Elle affirme son attachement à ses valeurs propres sans aucune référence à Dieu. Il y a là une confusion et une erreur.

L'Église enseigne la distinction des deux sociétés religieuse et civile. Elle respecte l'autonomie de la cité temporelle dans son ordre propre. Son action purificatrice et sanctifiante sur les hommes a pour effet de restituer à la civilisation sa consistance et sa rectitude naturelles. Mais aussi, elle condamne une indépendance totale de la société civile et de l'action humaine à l'égard de la loi morale et de Dieu.

Soucieuse d'une véritable libération de l'homme qui est réclamée par sa vocation d'enfant de Dieu, l'Eglise affirme que libération humaine et vocation chrétienne sont irréalisables dans un soi-disant ordre réduit au temporel, fermé au surnaturel, sans référence à Dieu, prétendant se passer de la Rédemption et de la grâce du Christ. Un tel ordre, si parfait soit-il techniquement, n'offre aucune garantie à la personne humaine, mais, au contraire, doit finalement l'asservir à la technique même, c'est-à-dire à la matière.

2. Pas d'humanisme athée.

Le plus grand danger de la civilisation nouvelle est l'*humanisme athée*, qui considère que l'homme n'est vraiment homme que quand il est la suprême valeur pour l'homme. Le développement que prend aujourd'hui l'athéisme est effrayant, non seulement par son extension, mais aussi par une sorte de cote de faveur dont il jouit, même auprès de certains catholiques, qui semblent toujours disposés à croire que l'intelligence et la vertu sont du côté des athées et qui dénoncent injustement l'inintelligence et la médiocrité des croyants.

Rendre aux hommes le sens de Dieu, de sa sainteté, de sa transcendance, de sa bonté est la première des tâches missionnaires. La croyance en un Dieu souverain et créateur est le cœur même de la religion, la condition du salut, le fondement de la moralité, le lien de la société humaine.

3. *Pas de matérialisme athée du marxisme.*

Enfin, sans quitter le terrain de la loi morale et de la religion, l'Eglise a condamné le matérialisme athée, tel qu'il se présente dans le communisme marxiste, comme conduisant fatalement à l'écrasement de la personne humaine et à l'étouffement de la famille, absorbées dangereusement dans les rouages et les structures de l'Etat.

Pas d'anticommunisme négatif.

L'Eglise a toujours refusé de s'associer à un anticommunisme politique, négateur des injustices sociales, qui sont cependant la véritable cause du communisme. Elle rappelle que « toute erreur contient une part de vrai » : « vouloir l'amélioration des classes laborieuses, supprimer les abus réels provoqués par l'économie libérale, obtenir une répartition plus équitable des richesses » sont des « objectifs parfaitement légitimes sans aucun doute » (7).

Ce que l'Église dénonce dans le communisme.

S'adressant aux chrétiens généreux, qui peuvent se laisser attirer par ces objectifs immédiats du communisme, l'Episcopat leur demande de voir plus loin et de comprendre les vraies dimensions du problème et son enjeu. L'Eglise a condamné le communisme marxiste, d'abord en lui-même, en raison de son matérialisme athée, qui pénètre non seulement sa doctrine, mais ses principes économico-sociaux, sa tactique, sa propagande, son action ; ensuite, en raison de la persécution religieuse qu'il instaure partout où il a le pouvoir ; enfin, dans les conséquences qu'il entraîne, spécialement pour la personne humaine et la famille (8).

La lutte des classes.

L'Episcopat de France attire très particulièrement l'attention des catholiques sur le danger que présente pour eux la conception marxiste de la lutte des classes. Pour un marxiste, elle n'est pas seulement un combat pour la libération ouvrière, ni simplement une volonté de promotion ouvrière ; à partir de l'action devenue alors école de formation, elle est le moyen le plus sûr d'entraîner ceux qui s'y engagent dans l'acceptation progressive de toute la dialectique marxiste. Les doctrinaires du communisme n'ont jamais caché leur intention sur ce point (9).

Les chrétiens qui n'ont pas décelé ce jeu s'y laissent prendre avec toute leur bonne foi. Ils se rassurent en se disant que la lutte des classes est un fait inéluctable, imposé par l'économie capitaliste elle-même et trop souvent d'ailleurs pratiqué des deux côtés. Mais la guerre aussi est un fait : quel chrétien, aimant passionnément la paix, s'y résignerait de bon cœur ! Ils ajoutent qu'eux-mêmes écartent de leur cœur toute haine dans cette lutte, comme s'ils pouvaient longtemps résister à des appels incessants à la violence et à la haine. Peu à peu, ils subissent cette influence pernicieuse et, s'ils étaient pleinement libres dans leur jugement, ils pourraient percevoir en eux les signes de leur dépendance croissante à l'égard du marxisme.

Signes de l'influence du communisme sur des chrétiens.

Ils pensent qu'ils sont capables de disjoindre du communisme lui-même son athéisme qu'ils réprouvent, alors qu'il en fait partie intégrante et s'y trouve comme « imbriqué ». Ils semblent ignorer que le triomphe du communisme serait l'anéantissement certain, en France, de la religion catholique à laquelle ils se déclarent attachés. Ils nient ou expliquent par des motifs politiques, qui sont précisément ceux de la propagande communiste, la réalité des persécutions religieuses dans l'Eglise du silence. Ils sont prêts à s'engager dans toute campagne organisée par le parti communiste à des fins politiques, contre une atteinte à une personne, ici ou là, dans le monde. Mais ils se montrent peu sensibles aux souffrances et au martyre de leurs frères dans la foi, à l'emprisonnement des chefs spirituels de l'Eglise, à la déportation de tant de disciples de Jésus-Christ.

Ils s'opposent à certaines réformes sociales qui auraient pour effet d'améliorer le régime, parce que le but est d'abord de détruire le régime capitaliste et qu'il faut, pour cette lutte finale, entretenir l'agressivité révolutionnaire et la révolte, même s'il doit en résulter actuellement un accroissement des souffrances du peuple. Ils prônent les améliorations obtenues par le communisme dans un pays qui était très arriéré au plan social, mais ils se taisent sur le totalitarisme du régime, la suppression des libertés personnelles sous la tyrannie de sa propagande et de son appareil policier, l'absence d'une obligation morale authentique, et, par contre, la soumission absolue à l'intérêt supérieur du parti, qui commande et justifie tout.

On en vient alors à accepter le faux messianisme de la propagande marxiste, promettant le bonheur, la paix et la liberté, comme les bienfaits de la révolution communiste. On adopte la conception marxiste de la signification mythique du prolétariat, en la colorant de valeurs chrétiennes. On confond ainsi la pauvreté évangélique et la condition prolétarienne, la charité évangélique et la solidarité ouvrière. On affirme avec les communistes que l'Eglise est liée au monde bourgeois et au régime capitaliste. On déclare cependant être fidèle à l'Eglise, mais parce que, dit-on, l'Eglise, ce n'est plus le Pape, la hiérarchie seulement, c'est « chacun de nous » : on introduit ainsi l'individualisme anarchique dans l'Eglise. Le but poursuivi par les marxistes dans l'appel aux chrétiens est alors pleinement atteint.

Hommage aux militants d'Action catholique

L'Episcopat exprime aux militants d'Action catholique, jeunes et adultes, sa confiance et sa fierté en les voyant à l'œuvre. Ils portent en eux de magnifiques espoirs, et ils sont capables de sublimes dévouements, comme ils le montrent chaque jour dans leur foyer, leur

du monde contemporain, de demeurer en dehors de la vie ou du sens de l'histoire. Pourtant, loin d'être indifférents aux préoccupations des hommes, nous en avons la hantise. Au lieu des guerres qui sévissent ou qui menacent, nous aspirons avec eux à l'établissement de justes relations pacifiques entre les nations. Comme le Pape, dans son Allocution pascale, nous demandons qu'on n'emploie pas à la guerre les redoutables inventions de la science et qu'on les fasse servir, au contraire, à assurer dans la paix plus de bien-être dans le monde. Nous n'acceptons pas davantage les injustices sociales qui creusent sans cesse le fossé entre les classes, maintiennent dans le monde ouvrier un état de lutte et de souffrances et vont jusqu'à l'éloigner de l'Eglise elle-même. Si, dans ces domaines, nous ne pouvons agir directement, nous ne nous contentons cependant pas de paroles, mais, par notre action spirituelle et éducatrice, nous nous efforçons d'engager le monde dans la voie d'un véritable progrès, selon l'esprit de l'Evangile. Le programme même de notre Assemblée témoigne de notre volonté de répondre aux préoccupations de notre temps. Ce n'est pas par opportunisme que nous y avons inscrit un Directoire pastoral en matière sociale, puisque notre enquête préparatoire a été entreprise il y a deux ans, c'est pour remplir notre devoir d'évêques envers la société humaine de notre pays et guider plus sûrement ses efforts de progrès. Et n'est-ce pas pour mieux remplir notre tâche éducatrice auprès des militants laïques que nous allons étudier ensemble les moyens de mieux pourvoir à la formation des aumôniers d'Action catholique ?

Mais comment ferions-nous face à de si lourdes responsabilités si nous restions isolés les uns des autres ? Quel réconfort, au contraire, de pouvoir travailler ensemble pendant ces jours, de mettre fraternellement en commun nos pensées, nos expériences et nos espoirs, de réaliser entre nous l'unité des esprits dans la vérité et l'unité des cœurs dans la charité, suivant le désir du Seigneur.

Bien sûr, les décisions que nous prendrons en commun n'auront pas force de loi, car notre Assemblée n'est pas un Concile et chacun d'entre nous restera juge de leur application dans son diocèse. Mais le fait de les avoir étudiées et adoptées ensemble sera déjà une manifestation significative de l'unité de notre collège épiscopal, réplique directe de celle que Jésus avait fait naître dans le collège apostolique des Douze et qui fit l'objet de sa dernière prière : « Père, qu'ils soient uns... afin que le monde croie que c'est vous qui m'avez envoyé ».

Cette unité des pasteurs entre eux, celle qui nous lie tous à S. S. le Pape Pie XII, notre chef vénéré et très aimé, est la force de notre Eglise catholique. C'est pourquoi, avant d'entreprendre nos travaux, je vous invite à lui exprimer, dans un télégramme, notre attachement profond et notre obéissance filiale.

Le télégramme du Saint-Père (1)

Au télégramme qui lui avait été adressé dès l'ouverture de l'Assemblée, S. S. Pie XII a répondu par la dépêche suivante :

Cardinal Liénart,
32, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Citta del Vaticano, 27 avril.

Saint-Père, particulièrement touché attestations filial attachement épiscopat français et union pensée et souffrances, encourage paternellement zélés pasteurs action ferme et prudente nécessaire conduite troupeau dans moment délicat pour l'Eglise envoie grand cœur participants Assemblée plénière, gage abondante effusion, divines grâces sur tous chers fils de France Bénédiction apostolique implorée.

MONTINI, *prosecrétaire.*

S. Em. le cardinal Liénart avait exprimé les sentiments de l'Assemblée en ces termes :

S. S. Pie XII,
Cité du Vatican, 26 avril.

Cardinaux, archevêques, évêques France, réunis Assemblée plénière Institut catholique Paris sous présidence cardinal Liénart, prient Votre Sainteté daigner agréer hommage filial attachement. — Vœux ardents pour sa personne. — Fidélité tous ses enseignements. — Union profonde pensées et souffrances Père commun. — Sollicitent Bénédiction apostolique.

Cardinal LIÉNART.

(1) D'après *la Croix* (29. 4. 1954).

LES RAPPORTS PRÉSENTÉS A L'ASSEMBLÉE

Voici les divers communiqués qui ont été publiés par le secrétariat de l'épiscopat à la suite de chacun des quatre rapports qui ont été présentés à l'Assemblée :

L'aumônerie nationale des mouvements d'Action catholique (26 avril).

« L'Assemblée a entendu le premier rapport, présenté par S. Exc. Mgr Garrone, archevêque-coadjuteur de Toulouse, et consacré à l'aumônerie nationale des mouvements d'Action catholique.

Ce rapport comprenait trois parties : un exposé de la situation présente de l'aumônerie nationale ; — une analyse des conditions auxquelles se trouve lié l'aménagement d'une organisation plus complète ; — des suggestions sur les principes et les modalités de cette organisation.

Au cours de l'échange de vues s'est affirmée la volonté unanime de l'épiscopat de répondre de la manière la plus efficace aux besoins de l'Action catholique, qui est une forme essentielle de l'apostolat de l'Eglise.

Le Directoire pastoral en matière sociale. Le Directoire pour l'administration des sacrements (27 avril).

La séance du mardi matin a été consacrée au rapport de S. Exc. Mgr Richaud sur le *Directoire pastoral en matière sociale*, dont la préparation avait été décidée par l'Assemblée des cardinaux et archevêques dès le mois d'octobre 1951 et confiée à la Commission épiscopale des œuvres charitables et institutions sociales.

Ce Directoire, destiné aux prêtres qu'il veut aider dans leur apostolat social, a fait l'objet d'une enquête préalable dans tous les diocèses de France. A deux reprises, son texte a été soumis à l'examen de chaque évêque. Plusieurs théologiens et sociologues catholiques ont également participé à son élaboration. En approuvant la publication du Directoire pastoral en matière sociale, l'Assemblée plénière de l'Episcopat entend apporter la réponse de l'Eglise aux graves problèmes sociaux de l'heure

présente et contribuer ainsi à créer un meilleur climat de justice, de charité et de paix (1).

° ° °

Après s'être recueillis quelques instants à la chapelle des Carmes, les membres de l'Assemblée ont déjeuné en commun et ont repris leurs échanges de vues à 14 h. 30. Dans l'après-midi, S. Exc. Mgr Martin a présenté le troisième rapport inscrit à l'ordre du jour. Rendant compte des travaux poursuivis, à la demande de l'Assemblée plénière de 1951, par la Commission épiscopale de pastorale et de liturgie, Monseigneur l'archevêque de Rouen a présenté un projet de Directoire pour les actes administratifs qui précèdent ou suivent la réception des sacrements. Loin d'être une simple formalité, ces actes témoignent de l'importance que l'Eglise attache aux sacrements et servent à établir l'état religieux de chaque fidèle. Les délibérations de l'Assemblée tendent à unifier les textes et les méthodes jusqu'ici en usage dans les divers diocèses.

La réorganisation de l'enseignement libre (28 avril).

Déclaration de l'Assemblée.

L'Assemblée plénière de l'Episcopat, après avoir entendu le rapport de S. Exc. Mgr Blanchet, recteur de l'Institut catholique de Paris, sur l'organisation de l'enseignement chrétien en France, fait à l'unanimité la déclaration suivante :

1. Elle rappelle et maintient les termes formels de la déclaration faite par la précédente Assemblée (5 avril 1951) : « Il n'y a pour un chrétien d'école pleinement satisfaisante que l'école chrétienne. Le devoir que fait l'Eglise aux parents catholiques de lui confier leurs enfants apparaît ainsi dans la logique même de la foi », sous réserve des cas prévus par le Droit.

Elle regrette et condamne toutes idées qui impliqueraient un désaveu ou un relâchement de la doctrine constante de l'Eglise à cet égard, de quelque milieu qu'elles viennent.

Et renouvelle son hommage aux parents et aux maîtres, prêtres, religieux ou laïcs, qui, selon les paroles du Souverain Pontife Pie XII, « prodiguent avec désintéressement leurs efforts et leurs sacrifices pour soutenir et promouvoir l'école expressément catholique » (allocution du 26 mars 1951).

2. Heureuse des résultats déjà obtenus depuis la dernière Assemblée par le Comité national et ses Commissions, elle adopte le plan proposé par le rapporteur pour donner à l'enseignement chrétien une organisation nationale.

3. Elle décide de réaliser au plus tôt l'exécution de ce plan, qu'il s'agisse du regroupement des écoles et des services, de la préparation des maîtres ou d'un statut général du personnel laïc (1).

L'Assemblée plénière s'est également préoccupée de la situation matérielle du clergé.

Les archevêques et évêques de France ont exprimé le vœu que les catholiques se montrent de plus en plus généreux dans leur réponse à l'appel qui leur est adressé chaque année pour le Denier du culte.

(1) Le Directoire pastoral en matière sociale a été finalement adopté, après quelques modifications de détail précisées durant l'échange de vues.

Il comprend les cinq chapitres suivants :

— Pour quel motif et de quelle manière la question sociale entre dans les préoccupations du clergé.

— Rappel sommaire des principes de la doctrine sociale de l'Eglise.

— Importance de la question familiale. Problèmes que peuvent poser la vie professionnelle, la vie nationale et la vie internationale.

— Attitude que le prêtre doit avoir vis-à-vis des différents milieux sociaux.

— Moyens d'action qui s'offrent au clergé pour son apostolat social.

Ce qui caractérise ce Directoire, c'est qu'il ne veut être ni un Code social ni non plus un résumé des grands traités. Il entend refléter aussi exactement que possible les enseignements sociaux des Papes — dont il donne de multiples références — et s'applique à guider les prêtres dans leur apostolat sur le terrain social. Selon la formule de S. Exc. Mgr Richaud, il constitue « une toile de fond que les évêques de France ont voulu placer derrière leurs prêtres pour les aider dans leur apostolat social ». (*La Croix*, 29. 4. 1954.)

Nous reportons nos lecteurs à la conférence qui a été faite par S. Exc. Mgr Richaud en juin 1953 au Centre français du patronat chrétien (*D. C.* n° 1150 du 28. 6. 1953, col. 789).

(1) Le statut à venir des 33 000 enseignants laïques porte sur leur recrutement, leur formation intellectuelle, pédagogique, religieuse et leur situation matérielle. (*N. D. L. R.*)

A l'Index

L'Osservatore Romano *du* 29 *avril* 1954 *a publié le décret suivant du Saint-Office :*

SUPRÊME SACRÉE CONGRÉGATION DU SAINT-OFFICE

DECRET

PROSCRIPTION D'UN LIVRE

Mercredi, 16 *décembre* 1953.

Au cours de l'Assemblée générale de la Suprême Sacrée Congrégation du Saint-Office, les Eminentissimes et Révérendissimes Nosseigneurs les cardinaux préposés à la sauvegarde de la foi et des mœurs, après le vote des Révérendissimes Messieurs les Consulteurs, ont condamné et ordonné d'inscrire à l'Index des livres prohibés le livre intitulé :

NIKO KAZANTZAKIS : Ὁ τελευταῖος πειρασμός. — *Die letzte Versuchung,* roman. Berlin-Grunewald, F. A. Herbig, Verlagsbuchhandlung (WALTER KAHNERT).

Et le vendredi 1er janvier 1954, S. S. Pie XII, Pape par la divine Providence, dans l'audience accordée à l'Eminentissime cardinal prosecrétaire du Saint-Office, a approuvé et ordonné de publier cette résolution des Eminentissimes Pères, qui lui était déférée.

Donné à Rome, au Palais du Saint-Office, le 12 janvier 1954.

MARIUS CROVINI,
notaire de la Suprême S. Congrégation du Saint-Office.

— *Doctrine de vie au catéchisme,* par J. COLOMB, P. S. S. Tome II : *Combat spirituel et souci de l'Eglise.* Un volume de 226 pages, 360 francs. Desclée et Cie.

L'auteur dans *Aux sources du catéchisme* a présenté le message chrétien sous sa forme historique et liturgique, en liaison avec la Bible. Ici, cette doctrine nous est présentée — non pas tant comme un système rationnel que comme une vie avec le Christ. Dans cet exposé très riche, les catéchistes trouveront un ample choix pour leurs leçons. Des notes théologiques et pédagogiques, tout en soulignant l'idée essentielle, offrent un champ d'activités variées. Les prédicateurs y puiseront les éléments d'une solide préparation et des suggestions qu'ils accueilleront de bon cœur.

— *Pie XII et le monde actuel,* par MAURICE FRAIGNEUX. — Volume 13 × 19 cm., 184 pages. La Pensée catholique, 40, avenue de la Renaissance, Bruxelles.

Un travail bien documenté sur l'enseignement de Pie XII à l'égard des différents problèmes qui se posent dans le monde actuel. Une courte esquisse biographique complète cette étude.

QUESTIONS ACTUELLES

Les problèmes de l'apostolat ouvrier (Suite)

LA FIDÉLITÉ A L'ÉGLISE

A propos d'un éditorial de La Quinzaine, *répondant au communiqué des cardinaux et archevêques de France du* 11 *mars dernier* (1) *et dont nous donnons le texte plus loin,* l'Osservatore Romano (31 *mars* 1954) *a publié sous le titre ci-dessus l'article dont nous donnons la traduction ci-après* (2) *:*

L'Assemblée des cardinaux et des archevêques de France a fait le 11 mars dernier une « Déclaration » « au sujet de la campagne d'une certaine presse et nommément du périodique *La Quinzaine* », en attirant l'attention des catholiques sur les dangers que cette campagne représente pour la fidélité à l'Eglise.

Après cette note, la revue bimensuelle a exprimé dans son numéro du 15 mars ses regrets de constater que ses véritables intentions avaient vraiment été méconnues par les évêques et a protesté que son intention avait été toujours celle de maintenir la fidélité à l'Eglise des militants travaillant dans les différents mouvements ouvriers. C'est justement pour cela que la revue s'est faite le porte-parole de leurs aspirations, de leurs tendances et aussi de leurs critiques concernant l'Eglise elle-même. En outre, la revue prétend défendre son point de vue en se référant plusieurs fois aux paroles du Pape sur la nécessité d'une opinion publique à l'intérieur de l'Eglise (*A. A. S.*, XLI, 1950, p. 256). Pourtant, elle oublie facilement les limites de cette libre expression d'idées, fixées par le Saint-Père dans le domaine « des matières laissées à la libre discussion ». Or, les matières soustraites à la libre discussion ne sont pas seulement celles qui ont constitué l'objet d'une définition doctrinale infaillible, mais aussi celles qui sont tranchées par les évêques et par le Pape, au nom de l'autorité qu'ils exercent avec l'assistance du Saint-Esprit.

La Quinzaine, au contraire, restreint la compétence de l'Eglise au champ purement doctrinal et semble vouloir faire profession de fidélité uniquement dans ce sens, en qualifiant de puérils les catholiques qui s'inspirent sur le plan de la discipline des directives de la hiérarchie.

Personne ne pourra donc s'étonner de l' « avertissement » de l'épiscopat français en face d'une doctrine aussi erronée, prémisse d'autres tendances déplorables du périodique. Il suffira de se rappeler certains désaccords graves parmi tant d'autres qui viennent d'une telle prise de position.

La Quinzaine a souvent traité la question complexe de la collaboration entre les catholiques et les communistes, sans jamais mentionner les interventions multiples du Saint-Siège à ce sujet. Sans aucun doute, elle rejette également la métaphysique athée et matérialiste du marxisme, en la proclamant inconciliable avec la foi catholique ; pourtant, elle semble ne pas accepter la conclusion que déduit l'Encyclique *Divini Redemptoris,* de cette inconciliabilité, concernant la nécessité pour les catholiques de repousser toute collaboration avec le communisme, et elle ne tient aucun compte du décret du Saint-Office du 1er juillet 1949, qui défend non seulement l'adhésion au communisme athée, mais aussi toute activité qui pourrait le favoriser. Le Saint-Père lui-même, en se référant à ce décret, a dit le 4 septembre 1949, au cours d'un Message radiodiffusé : « Si récemment, une ligne de séparation, obligatoire pour tous les catholiques, a été tracée entre la foi catholique et le communisme athée, cela a été fait... pour construire une digue en vue de sauver non seulement les ouvriers, mais tous sans exception, du marxisme qui nie Dieu et le culte qui lui est dû. Ce décret n'a rien à voir avec l'opposition entre riches et pauvres, entre capitalistes et prolétaires, possédants et non-possédants. Il concerne la sauvegarde et le maintien de la pureté de la religion et de la foi chrétienne, la liberté de son action et, par cela même, les droits et la liberté du travailleur. Celui qui, ayant vécu ces dernières décennies, ne voudrait pas le comprendre, serait vraiment aveugle. » (*L'Osservatore Romano,* 5-6 septembre 1949.) (1)

L'opposition de *La Quinzaine* à la doctrine sociale de l'Eglise concernant la lutte des classes n'est pas moins claire. Le Saint-Siège reconnaît sans aucun doute les droits de tous et, par conséquent, même des travailleurs de s'unir pour la sauvegarde de leurs intérêts, en employant tous les moyens légitimes disponibles, mais il condamne la lutte des classes, comme étant contre nature (*Rerum Novarum*) et essentiellement contraire aux principes du christianisme (lettre au cardinal Liénart, évêque de Lille, du 5. 6. 1929).

La Quinzaine, tout en sachant bien que la lutte des classes est manœuvrée et exploitée par les communistes pour la dictature du prolétariat, ne cesse de la favoriser et de l'exalter de toutes les manières en encourageant les catholiques à s'y engager à fond.

Les tendances procommunistes du périodique sont également révélées par ses manœuvres pour engager les catholiques dans toutes les initiatives des communistes sur le plan syndical, dans le mouvement équivoque dit de « la paix », créé par eux, et dans leurs efforts pour disculper le communisme de sa responsabilité dans les persécutions de l'Eglise dans les Républiques orientales et ailleurs. C'est pourquoi l'on peut appliquer surtout à *La Quinzaine* le cri d'alarme du cardinal Saliège : « Tout se passe comme s'il y avait une action orchestrée par une certaine presse plus ou moins périodique, par certaines réunions plus ou moins secrètes, tendant à préparer, au sein du catholicisme un mouvement d'accueil au communisme. Il y a les meneurs qui savent. Il y a des suiveurs qui sont inconscients et qui marchent. »

A celui qui parcourrait les numéros de la revue depuis des années, ne pourrait échapper que la doctrine sociale de l'Eglise y est systématiquement ignorée, étant considérée comme inexistante ou,

(1) *D. C.*, n° 1169, du 21. 3. 1954, col. 327.
(2) Traduction de *la D. C.* — Cf. col. 621.

(1) Radiomessage au Katholikentag allemand de Bochum. *D. C.*, n° 1055, du 6. 11. 1949, col. 1445.

tout au moins, inefficace. Or, l'Eglise, n'en déplaise à *La Quinzaine* qui le nie plusieurs fois, possède une doctrine sociale, capable de sauvegarder les droits de tous, en leur assurant le bien-être spirituel et matériel, dû aux créatures appelées à la participation à la vie divine : les derniers Papes et, en de nombreuses interventions magistrales, le Souverain Pontife régnant, ont insisté sur les devoirs des catholiques, et en particulier sur ceux de la presse catholique, de faire connaître partout cette doctrine. Par conséquent, avec beaucoup plus d'exactitude que *La Quinzaine,* le chanoine Cardijn pouvait justement affirmer dans *Masses Ouvrières :* « Le grand danger n'est ni le communisme ni le socialisme ; le plus grand danger c'est que les masses ouvrières ne connaissent rien, mais rien de la doctrine sociale de l'Eglise. »

Si *La Quinzaine* avait mis en lumière convenable cette doctrine sociale de l'Eglise, doctrine également éloignée des positions du libéralisme effréné que du totalitarisme, quelle que soit sa couleur, elle n'aurait pas cédé à la tentation de se substituer à la hiérarchie dans la tâche d'assurer la présence de la religion dans le monde de demain. Ce monde, elle le voit fatalement teint en rouge, dans une société collectiviste, dont l'Eglise finirait par être exclue sans les interventions opportunes des nouveaux théoriciens de ce périodique.

La hiérarchie s'est défendue et elle se défendra toujours d'une telle incursion indue dans sa propre compétence, étant forte des paroles de son Fondateur : « Qui vous écoute, m'écoute ; qui vous méprise, me méprise », car personne ne peut passer par-dessus l'ordre hiérarchique établi par Jésus-Christ, pas même sous le prétexte de servir Dieu et l'Eglise. C'est dans ce sens que les véritables catholiques ont toujours conçu leur propre service et leur propre fidélité à l'Eglise, et les critiques de *La Quinzaine,* qui ose parler du succès du communisme causé par une « défaillance essentielle » de l'Eglise dans sa mission, ne sont certainement pas dans cette ligne.

La Quinzaine a suivi, jusqu'à présent, sa propre conduite en se montrant indifférente et souvent contraire aux directives de l'autorité compétente, comme cela a été constaté récemment dans la question des prêtres-ouvriers, et prête à donner des leçons non seulement aux évêques, mais aussi au Pape.

Une telle attitude n'est certes pas celle de la fidélité à l'Eglise. C'est pourquoi *La Quinzaine* ne peut pas être considérée comme un périodique catholique, et l'épiscopat français, en mettant en garde les catholiques contre le danger qu'il y a à la lire, s'est préoccupé uniquement d'accomplir sa mission fondamentale, qui est celle de guider les hommes vers leur fin dernière en dehors et au-dessus de tout messianisme temporel.

L'éditorial de « La Quinzaine »

Après avoir signalé l'éditorial de La Quinzaine *(15 mars) qui a motivé l'article de* l'Osservatore Romano *que l'on vient de lire,* la Croix *(du 19 mars) écrivait :* « La Quinzaine *affirme ne pas contester « l'autorité du magistère », mais veut être jugée sur ce qu'elle a écrit. Mais n'est-ce pas précisément sur certains écrits de* La Quinzaine *que la hiérarchie exprime ses réserves et, en l'occurrence, une réprobation ? N'est-ce pas la portée de ces écrits et l'interprétation dangereuse qui peut en être donnée que la hiérarchie entend apprécier en vertu de sa mission pastorale ? Les intentions généreuses, le courage ne sont pas incriminés, mais l'Eglise a le droit de les diriger. » L'éditorial qui appelait ces justes remarques était intitulé : « L'émotion des chrétiens témoigne de leur fidélité. » En voici le texte . Les sous-titres sont de* La Quinzaine.

Si grande que soit notre souffrance devant la déclaration des cardinaux et archevêques du 11 mars, nous nous efforcerons de bannir de notre cœur l'indignation, la révolte et le découragement. Devant le coup qui frappe *La Quinzaine,* et que nous ressentons comme une profonde injustice, nous éprouvons la force de notre fidélité méconnue. Cette fidélité à l'Eglise, nous avons le devoir de la faire reconnaître par ceux qui dans le monde en sont les premiers juges, nos évêques.

Il apparaît aujourd'hui clairement que nous n'avons pas été compris dans nos intentions profondes.

Alors que *La Quinzaine,* depuis sa création, se propose, avant tout objectif politique, de maintenir, dans la participation aux luttes de la classe ouvrière et de notre peuple, la fidélité à l'Eglise ; alors qu'aujourd'hui même, au milieu des difficultés actuelles, cela demeure notre seule raison d'être, se voir accusés par les cardinaux et archevêques de France, non seulement de menacer la fidélité à l'Eglise de nombreux prêtres et militants d'Action catholique, mais, pire encore, de « saisir avec empressement » l'occasion que nous offrirait le drame des prêtres-ouvriers pour dresser contre le Saint-Père et l'Episcopat toute une partie du clergé et des fidèles, c'est pour nous une souffrance que nous ne songeons pas à dissimuler.

Beaucoup, à vrai dire, ne s'étonneront pas que nous soyons frappés après les prêtres-ouvriers et les Dominicains (eux aussi sanctionnés comme instigateurs d'une révolte contre le Saint-Siège et l'Episcopat). Depuis notre parution, ne nous étions-nous pas avant tout nourris de la vie, du témoignage et parfois des paroles des premiers et de la pensée des seconds ? Les uns et les autres ont été de ceux qui, par leurs billets spirituels en particulier, ont soutenu notre foi. Si aujourd'hui on fait porter sur la seule *Quinzaine* la responsabilité de l'expression publique d'une émotion et d'une inquiétude qui ont été le fait de bien d'autres publications et de toute une partie du peuple chrétien bien au-delà du cercle de nos lecteurs, comment ne pas penser que la raison profonde en est cette particulière solidarité qui nous unit avec les prêtres-ouvriers et les théologiens Dominicains, et qui explique notre audience auprès de beaucoup de chrétiens ?

Nous n'avons pas l'intention d'engager une polémique avec la hiérarchie. Pas plus aujourd'hui qu'hier, nous ne contesterons l'autorité du magistère. Mais nous souhaitons être jugés sur ce que nous avons écrit, non sur ce que d'autres ont pu écrire. Dans ce qui a été écrit, dans nos colonnes ou ailleurs, il y avait peut-être telle ou telle expression qui pouvait prêter à un malentendu. L'essentiel n'est pas là : il est dans l'expression d'une émotion collective indéniable qui a revêtu dans son ensemble une haute valeur de fidélité et qu'il faut savoir écouter et comprendre.

Sans doute sera-t-il nécessaire de rechercher, dans des conversations filiales avec nos évêques, ce qui, dans les textes que nous avons écrits, a pu motiver les accusations passionnées de la Déclaration et, en particulier, ce qui pouvait prêter à équivoque. Disons seulement aujourd'hui que nous n'avons en aucun cas « reproché à la hiérarchie de n'avoir pas eu de contact avec ses prêtres et de ne pas les avoir avertis en temps voulu ». Nous n'avons pas davantage déclaré « que les dernières mesures aient été prises pour des motifs politiques ou sous des pressions extérieures ». Si nous avons, en effet, traduit notre inquiétude devant certains rapprochements que la

classe ouvrière ne pouvait pas ne pas faire, nous avons, en même temps, avec force, affirmé notre certitude, en particulier dans le numéro du 1er octobre 1953, que « les mobiles politiques n'étaient pas les motifs majeurs des décisions que prendra l'Eglise de France à l'égard de l'apostolat missionnaire ». Plus tard, il nous est apparu de plus en plus clairement que la question était profondément et essentiellement d'ordre religieux, ainsi que le montraient admirablement les articles des théologiens Dominicains qui ont été frappés. Nous faisions ressortir, dans notre éditorial du 15 février, que « le fond du problème est religieux, et c'est même ce qu'il y a de plus grave ». Nous avons également répété que la question posée dépassait très largement « une affaire de discipline ».

Quant au problème du sacerdoce, nous croyons l'avoir pris au sérieux autant que d'autres. Le texte : « Des militants ouvriers découvrent le sacerdoce », publié dans notre numéro du 1er février, était une importante contribution à ce problème, venant de militants qui vivent aux côtés d'un prêtre qui, depuis dix ans, « partage la vie ouvrière, ses souffrances et ses espoirs ». Nous sommes bien obligés de demander aujourd'hui aux cardinaux et archevêques si la vie sacerdotale, telle qu'elle apparaît dans ce texte, est « apostolique et surnaturellement féconde, parce que fondée sur une foi ardente à l'action de Jésus-Christ et au mystère de l'Eglise ».

Si, enfin, nous avons dit, non que l'Eglise abandonnait le monde ouvrier, mais que par les décisions prises le fossé s'élargissait entre la classe ouvrière et l'Eglise, ce n'était pas là un jugement sur les intentions de la hiérarchie, dont nous savons l'angoisse apostolique. C'était un jugement de fait sur les conséquences objectives de ces décisions, sur leur signification aux yeux de nos frères incroyants. Nous voudrions ici nous tromper. Mais d'innombrables témoignages, hélas ! rendent ce jugement difficilement contestable.

Quant au cardinal Suhard, nous n'avons pas interprété sa pensée ni cherché à l'opposer à la hiérarchie actuelle. Nous avons seulement cité ses textes, en nous limitant volontairement au plus officiel : sa lettre pastorale sur « Le prêtre dans la cité ». Ce qui sans doute serait le trahir eût été d'imaginer ce que pourrait être aujourd'hui son attitude.

Répondre aux questions nouvelles que pose la civilisation qui se construit.

L'essentiel de ce que nous avons dit est ailleurs : ce sont les questions posées à l'Eglise par la civilisation qui se construit. Ce sont là des questions nouvelles auxquelles cinquante années d'efforts de l'Eglise ne suffisent pas à répondre. La hiérarchie elle-même, à travers les paroles prononcées il y a dix-huit mois par Mgr Chappoulie, ne le reconnaissait-elle pas ? Nous lui laissons ici la parole, non pour nous abriter derrière l'autorité, mais parce que ces lignes expriment fort bien le problème de fond qui est posé et non résolu.

« Si cette perspective est exacte, si un certain régime économique comportant toute une forme de civilisation croule sous nos yeux, notre devoir à nous, en tant que fils de l'Eglise, est de ne pas trembler devant ces transformations qui changent progressivement la face du monde, de ne pas céder à la peur ou à la colère, mais de chercher à comprendre et surtout de vouloir aimer. Nous n'avons pas le droit de nous attacher au caduc et de lier l'éternelle vérité de l'Evangile à des formes mouvantes et passagères de structures sociales de caractère contingent, parce que tout humain.

Pour l'avenir de la foi, rien ne serait plus pernicieux qu'une société chrétienne se dressant dans une attitude de combat contre le mouvement des travailleurs ou les conquêtes de la technique, alors que la mission du christianisme est de chercher à les spiritualiser, à leur donner des lettres de noblesse en les amenant à se subordonner à leur cause suprême : Dieu, notre Créateur et notre Père.

Là est bien le drame de notre époque : il est dans cette prise de conscience d'une civilisation nouvelle, étrangère, hostile même à notre vision chrétienne du monde, et qui tend à détruire une autre civilisation que nous avions, je n'oserais pas dire baptisée, mais dans laquelle tout de même l'Eglise avait acquis sa place, fait accepter son influence, tandis que nous y possédons encore de chères et bien-aimées habitudes.

. . . .

A s'avancer ainsi au-devant des masses ouvrières on risquait des faux pas ; en allant à la découverte des chemins d'approche, on risquait de se tromper de route. Mais le cardinal savait, avec saint Paul, comme l'avait su Remi partant à la recherche des Francs, que le « mystère resté caché durant de longs siècles est manifesté maintenant selon l'ordre de Dieu éternel, pour être porté à la connaissance de toutes les nations », ainsi qu'il est écrit aux dernières lignes de l'Epître de saint Paul aux Romains (cf. *Rom.*, XVI, 26-27). Toutes les nations, c'est-à-dire qu'aucun homme, ni peuple, ni classe sociale ne peuvent être exclus de participer au don divin dans le Christ Jésus et que, en conséquence, il est du devoir des chrétiens, et d'abord de leurs évêques, de faire entendre à toute société humaine, à chacune des civilisations qui se succèdent en s'enrichissant des dépouilles de la précédente, la Bonne Nouvelle de la grande joie (*Luc*, II, 10).

Si nous voulons à notre tour entrer dans l'esprit de saint Remi et du cardinal Suhard, comme nous comprendrions mieux le bien-fondé de la conduite de certains de nos frères dans la foi et dans l'obéissance à l'Eglise ! Légèrement, sans même réfléchir, beaucoup parmi nous ne veulent voir en eux que de dangereux novateurs, des orgueilleux ou des démagogues, ou même des loups ravisseurs installés dans la bergerie sous la toison de la brebis. Ne serait-il pas plus juste de penser et de dire : « Ce sont des chrétiens comme moi, des fils de l'Eglise au cœur ardent et tourmenté plus que le mien, sans doute, qui cherchent à faire pénétrer les valeurs spirituelles dans le monde du travail, à préparer au Baptême la civilisation qui se forge sous nos yeux : pourquoi donc leur refuser mon respect, mon admiration et mon appui ? » (1)

Nous n'avons rien dit d'autre que les militants et les prêtres-ouvriers.

Ce qui est mis en cause aujourd'hui, c'est l'expression de l'opinion publique dans l'Eglise.

Comment, en effet, parler de chef d'orchestre quand on connaît l'ampleur et la spontanéité de l'émotion soulevée, non seulement chez les militants ouvriers, mais aussi parmi les milieux les plus divers de l'opinion catholique ? L'Assemblée des cardinaux et archevêques affirme dans sa déclaration « qu'elle écoute attentivement ceux qui ont le droit de parler au nom des milieux ouvriers ». Nous pourrions rappeler que *La Quinzaine* n'est pas faite par des journalistes qui découvriraient aujourd'hui le problème de la détresse spirituelle et de la misère matérielle des masses populaires, mais par des militants dont certains ont, eux aussi, le droit de parler au nom des milieux ouvriers. Mais qu'importe ? Car qu'avons-nous écrit d'autre que ce qu'ont dit et écrit ceux dont la Déclaration nous dit qu'ils ont le droit de parler : « les militants

(1) Panégyrique de saint Rémi, prononcé par Mgr Chappoulie à Reims, le 5 octobre 1952. Cf. *D. C.*, n° 1137, du 28. 12. 1952, col. 1601 et s. (*N. D. L. R.*)

laïques », et par exemple un grand nombre de militants de l'Action catholique ouvrière — les « prêtres des paroisses ouvrières qui vivent au milieu de leur peuple » et dont nous avons reçu de multiples témoignages,— les prêtres, enfin et surtout, « qui avaient voulu partager la vie ouvrière, ses souffrances et ses espoirs » ? Nous n'avons rien dit d'autre que ce qu'ont affirmé, croyons-nous, aux évêques, les représentants de ceux qui dans le déchirement ont quitté leur travail. Leur soumission aux ordres de la hiérarchie ne les a pas empêchés de dire la vérité, de défendre la réalité et de rappeler, quoiqu'en aient laissé entendre des commentaires basés sur une information au moins imprécise de *Témoignage Chrétien*, que les conditions actuellement imposées ne permettent pas une véritable présence sacerdotale à l'intérieur du monde ouvrier. Nous ne pouvons que souhaiter qu'ils soient écoutés attentivement.

Ce qui a été dit était dur, sans doute. Mais il s'agissait d'un témoignage authentique et traduisant, non la réflexion abstraite de quelques intellectuels en chambre, qui inventeraient des problèmes, mais les sentiments et les réactions de milliers et de milliers de chrétiens, militants ouvriers et bien d'autres, dont nous n'avons été que les porte-parole. Car c'est là l'originalité de *La Quinzaine*, par rapport à ce que *Le Sillon* ou *Sept* ont pu être dans le passé : *La Quinzaine* n'est pas l'œuvre de quelques personnalités dont les idées, par leur force ou leur séduction, entraîneraient ou rassembleraient. Elle est le témoignage d'une recherche collective, confuse encore parfois, maladroite peut-être, mais toujours authentique, où l'apport du plus humble compte autant que la signature d'un grand. *La Quinzaine* n'exprime pas une doctrine, elle exprime des hommes. Ce que ces hommes pensent, ce que ces hommes écrivent, nos évêques le savent qui ont reçu leurs lettres, nous l'avons à notre tour écrit et redit publiquement. Hier, dans bien des familles ouvrières, les militants qui ne trahissaient pas leurs frères de travail perdaient la foi. Aujourd'hui, grâce en partie aux prêtres-ouvriers, il arrive qu'ils la gardent. Mais quand ils expriment leur foi à leur manière, à travers leur vie, leurs luttes, leurs espoirs, on crie au scandale. Il faut cependant que ces hommes puissent parler et être entendus. Ils ont des formes d'expression qui leur sont propres et qu'il faut savoir écouter. S'ils ne parlent pas dans l'Eglise, ils parleront, mais hors de l'Eglise. Le fond du problème est là. En leur ôtant leurs moyens d'expression, on les conduirait sans doute pour beaucoup à l'apostasie.

Les militants que nous avons exprimés s'adressaient à l'Église, ils ne se dressaient pas contre elle.

Enfin, comment interpréter comme attaques et insinuations, comme appel à la séparation, ce qui n'était qu'un cri angoissé, lancé par une part importante du peuple chrétien vers ceux qui ont la responsabilité, si lourde, de l'avenir de l'Eglise en France et dans le monde ?

L'attachement à l'Eglise de ces militants, de ces chrétiens, n'a jamais été aussi grand. Jamais nous n'avons autant ressenti la place tenue dans nos vies par l'Eglise. Sur quoi, dans ces conditions, peut-on se fonder pour déclarer, comme le fait la Déclaration de l'Assemblée des cardinaux et archevêques :

« Tout se passe comme si cette occasion était saisie avec empressement pour dresser, par une campagne savamment orchestrée, contre le Saint-Père et l'Episcopat, une partie du clergé et des fidèles » ?

Nous sommes de ceux qui pensent que les réactions des militants que nous exprimons peuvent et doivent s'exprimer à l'intérieur de l'Eglise universelle. Nos évêques n'ignorent pas — ou, en tout cas, ne devraient pas ignorer — que beaucoup de chrétiens, rencontrant bien des difficultés à s'exprimer à l'intérieur de l'Eglise, sont tentés depuis quelques années, soit de quitter l'Eglise, soit de se renfermer en petites cellules spirituelles sur les marges de l'Eglise.

Un de nos efforts essentiels et une de nos tâches premières ont été d'ouvrir à ces chrétiens des possibilités nouvelles d'expression et de vie dans l'Eglise. Certes, nous savons que c'est là une tâche longue et difficile, peut-être celle de toute une vie et au-delà.

Mais, alors que d'autres pensaient qu'il n'y avait rien à faire dans cette direction, nous avons toujours pensé que notre devoir était d'ouvrir l'Eglise, toute l'Eglise, aux problèmes du monde et d'aider nos amis à le faire chacun à son niveau.

Nous ne devons pas nous dissimuler qu'aujourd'hui cette tâche est devenue plus difficile que jamais et que certains responsables ecclésiastiques ont fait la partie belle à ceux qui disent qu'il n'y a plus rien à faire dans l'Eglise. Mais l'enjeu — la vie de l'Eglise du Christ dans le monde — est trop grave pour que nous nous découragions. Il dépasse trop nos personnes pour que nous renoncions, malgré les atteintes portées à notre honneur de chrétiens.

Tout au contraire, tout a été fait pour montrer qu'il était nécessaire de s'adresser filialement au Saint-Père et à l'épiscopat, de se faire entendre d'eux, de les informer. N'est-ce pas donner une très grande marque de confiance à l'Eglise et à ses chefs que de croire, en dépit de tout ce qui pourrait faire penser le contraire, qu'on peut être un jour entendu d'eux ?

Le schisme n'est pas l'esprit ni le cœur de personne. Pour nous tous, en dehors de l'Eglise catholique romaine, il n'y a sur le plan de la foi que le désert.

Lorsqu'on est attentif et bien informé, on est bien obligé de dire comme l'éditorialiste de *L'Actualité religieuse dans le monde*, du 15 mars : « Il n'y a jamais eu du côté français de volonté, même de désir inconscient de séparation. Il est facile d'en porter témoignage, et la lecture des exposés faits à la réunion en faveur des prêtres-ouvriers, organisée le 19 février par 600 militants ouvriers, en apporterait, s'il en était besoin, la preuve indiscutable. »

Quant au gallicanisme, on aperçoit bien aujourd'hui qu'il n'en a jamais été question, en dehors peut-être de l'imagination de quelques intellectuels communistes, soudain épris de la mémoire de Bossuet, et prêts à prendre à leur compte la déclaration de 1682.

Car, comme l'écrit un jour Henri Guillemin : « Catholicisme gallican est une expression aussi riche de sens, à peu près, que celle de cercle carré. » Catholique veut dire pour nous universel, ce qui est d'ailleurs tout autre chose, nous aurons à y revenir, que « supranational », ou « au-dessus des classes ».

Cela veut dire que l'Eglise doit s'efforcer de comprendre en son sein toutes les nations et toutes les classes. C'est précisément ce qui n'est pas aujourd'hui et qui doit être demain.

L'opinion publique est indispensable à la vie de l'Église

La liberté d'expression des opinions dans l'Eglise est nécessaire. Pie XII l'affirmait quand il déclarait devant le Congrès international de la presse : « L'Eglise est un corps vivant, et il manquerait quelque chose à sa vie si l'opinion publique y faisait

défaut. » (1) Sans doute, cette liberté suppose-t-elle certaines règles pour ne pas dégénérer. Elle appelle aussi une attention confiante de l'Autorité. Peut-être ces quelques lignes, publiées dans *La Vie Intellectuelle* et reproduites d'un article paru dans la revue allemande, *Wort und Wahrheit*, peuvent-elles nous aider dans cette recherche difficile :

« La liberté est difficile à apprendre. Elle veut, comme la vertu, l'exercice. Elle ne se laisse pas instituer dans l'Eglise par des mesures externes, même si des mesures de cette sorte, surtout l'enseignement et l'éducation, peuvent en faire naître l'exigence ; mais, dans l'exercice qui nous entraîne à la liberté, nous ne devons pas oublier qu'elle a ses dangers spécifiques ; elle se contente volontiers de nier, elle s'enfle facilement jusqu'à l'arrogance, elle a tendance à perdre l'estime de soi et le respect. Elle peut dégénérer en orgueil, dont la fin est l'évasion hors de l'ordre et la catastrophe intérieure. La liberté du chrétien n'est jamais assurée d'échapper à de tels vertiges. Aussi réclame-t-elle pour sa propre protection l'autorité.

Mais elle réclame aussi la confiance de l'Autorité, sa largeur de cœur, son courage et sa bonté. Autrement, elle ne pourrait croître ni donner ce qu'elle a à donner : une contribution créatrice courageuse — qui ne peut s'épanouir dans l'atmosphère hostile ou mi-favorable d'un protectionnisme ecclésiastique — et une critique ouverte. Celle-ci aussi, présentée de la juste façon, est un service à l'ensemble, et en particulier à l'Autorité, qui a besoin du miroir de la critique pour se connaître, et par là avoir une continuelle conscience de sa responsabilité, et pour ne jamais transgresser ses propres limites. Les catholiques et l'Autorité doivent retrouver le courage de la liberté chrétienne. »

Aujourd'hui, sans doute, une décision — la suppression des prêtres-ouvriers — est prise par la hiérarchie que nous ne pouvons qu'accepter. Mais ceci doit-il nous interdire de juger les événements, d'en mesurer avec lucidité toutes les conséquences, si angoissantes soient-elles ? Ceci nous interdit-il de poser des questions, de reposer celles qui n'ont pas encore reçu de réponse ? Un des cardinaux les plus responsables du gouvernement de l'Eglise ne déclarait-il pas récemment à quelques-uns de nos amis : « L'Eglise peut toujours réformer ses propres réformes » ? Nous ne pensions pas que le respect de l'Autorité impliquait, surtout dans un problème d'une telle complexité, même après une première décision, le silence : d'autant que c'est la hiérarchie elle-même qui fait appel à l'opinion et souhaite écouter. Nous ne prétendons pas, bien sûr, avoir découvert le mode d'expression ni le style nouveau de relations qu'exige la promotion effective du laïcat et la participation pleine et entière à la vie de l'Eglise d'hommes qui jusqu'ici n'y avaient pas leur place ou restaient silencieux. Mais ce dont nous avons la certitude, c'est qu'il s'agit là d'une recherche décisive pour la vie de l'Eglise. Nous essayons, pour notre part, d'y contribuer, modestement, mais avec sincérité. Il dépend de ceux qui détiennent l'autorité que ce travail puisse se poursuivre dans l'Eglise et porter ses fruits. Nous supplions la hiérarchie de le comprendre.

Nous souhaitons de toute notre âme que la paix s'établisse dans les esprits et dans les cœurs. Mais elle ne pourra s'établir qu'avec le dialogue qu'il nous faut maintenir ouvert, de toutes nos forces.

(1) Cf. *D. C.*, nº 1064, du 12. 3. 1950, col. 327. (*N. D. L. R.*)

A propos d'une manifestation douloureuse

Une déclaration du cardinal Gerlier

Nous avions déjà signalé dans la Documentation Catholique (1) *l'attitude de ce prêtre-ouvrier, M. l'abbé Gouttebarge, qui a été élu le 8 mars dernier secrétaire général de l'Union départementale de la C. G. T. de la Loire. Il y avait là une violation formelle de l'interdiction qui avait été faite aux prêtres exerçant un apostolat en milieu ouvrier de prendre des engagements temporels susceptibles de leur créer des responsabilités syndicales* (2). *Devant cette attitude, S. Em. le cardinal Gerlier a publié dans* la Semaine Religieuse du diocèse de Lyon (19 *mars*), *sous le titre ci-dessus, la déclaration suivante :*

La presse régionale et nationale a reproduit, il y a quelques jours, une déclaration faite par l'abbé Gouttebarge, du groupe des prêtres-ouvriers, de Lyon-Saint-Etienne. Cette déclaration, contenue dans une lettre adressée à un journal local, nous oblige à donner quelques explications sur la situation des prêtres-ouvriers qui n'auraient pas encore accepté de se soumettre aux décisions de la hiérarchie.

1. Conformément aux termes de la lettre qui leur a été envoyée par leurs évêques, les prêtres-ouvriers qui, au 1er mars, n'ont pas renoncé complètement à leurs engagements temporels pour se mettre à la disposition de leur évêque, soit en vue de la mission ouvrière, soit pour un autre emploi, se trouvent, par le fait même, en état de désobéissance grave, avec les conséquences que cet état comporte pour l'exercice des fonctions sacerdotales. De plus, ils sont évidemment privés de la mission que leur avait confiée la hiérarchie. Ils ne représentent plus l'Eglise.

2. Certains avaient pensé que les prêtres-ouvriers, s'ils ne se soumettaient pas le 1er mars aux décisions de la hiérarchie, seraient aussitôt frappés par des sanctions de l'Eglise. Cette interprétation n'était pas exacte. En effet, le simple fait de la désobéissance n'entraîne pas automatiquement et immédiatement des sanctions canoniques. Mais si un prêtre qui se trouve en état de désobéissance grave manifeste en outre par des paroles rendues publiques ou par des actes publics, qu'il ne veut pas tenir compte des ordres qu'il a reçus, il devient une cause de scandale et il attire sur lui des sanctions, que ses supérieurs désiraient ardemment éviter, car de telles décisions sont aussi douloureuses à celui qui les prend qu'à celui qui les a rendues nécessaires.

3. Je suis donc obligé de blâmer publiquement l'attitude et les paroles de l'abbé Gouttebarge. Je serai, en outre, obligé de l'avertir que, s'il persévérait dans son attitude, je serais, en conscience, obligé de prendre envers lui ces sanctions spirituelles qui, aux yeux de la foi, sont infiniment plus graves que n'importe quelle sanction terrestre.

(1) Nº 1169, du 21. 3. 1954, col. 354, note 37, où est reproduite intégralement la déclaration à la presse de M. l'abbé Gouttebarge.

(2) Déclaration du 16. 11. 1953 des cardinaux Liénart, Feltin et Gerlier. *D. C.*, nº 1161, du 29. 11. 1953, col. 1474. Déclaration du 19 janvier suivant des évêques ayant des prêtres-ouvriers dans leur diocèse. *D. C.*, nº 1166, du 7. 2. 1954, col. 131. — Lettre du même jour des évêques aux prêtres-ouvriers de leur diocèse. *D. C.*, nº 1168, du 7. 3. 1954, col. 292.

4. Nous continuons à espérer que les prêtres qui ne se sont pas encore soumis à des décisions, prises d'un point de vue uniquement pastoral et religieux et n'impliquant dès lors à aucun degré un abandon inconcevable de la classe ouvrière, finiront par entrer, eux aussi, dans la voie de l'obéissance. Ce serait, en effet, une erreur manifeste et singulière de croire qu'il serait possible de faire la volonté de Dieu ou de coopérer à l'évangélisation en désobéissant à un ordre formel du Pape et des évêques.

C'est pourquoi je réitère mon instant appel à la prière fraternelle de tous les prêtres et à celle de tous les fidèles, pour que soient accordées à ceux qui hésitent encore la lumière et la force dont ils ont besoin pour accomplir un acte d'obéissance au Christ et à l'Eglise qui a quelque chose d'héroïque et peut même, de prime abord, leur sembler impossible. Mais rien n'est impossible à Dieu ni à celui qui a mis toute sa confiance en lui.

† PIERRE-MARIE, card. GERLIER,
archevêque de Lyon.

A la suite du regret exprimé par M. l'abbé Gouttebarge, pour le scandale causé par son attitude, S. Em. le cardinal Gerlier a publié ce second communiqué dans la Semaine Religieuse du diocèse de Lyon *du 9 avril, sous le titre : « Au sujet d'une pénible affaire » :*

A la suite des incidents survenus à Saint-Etienne, et qui avaient donné lieu à la publication d'une note de S. Em. le cardinal Gerlier dans la *Semaine Religieuse* du 19 mars, l'archevêque de Lyon avait signifié à l'abbé Joseph Gouttebarge l'obligation stricte qui s'imposait à lui, sous peine de graves sanctions canoniques, de réparer le scandale causé, même contre son gré, par la publication dans toute la presse de la lettre adressée à un journal stéphanois.

L'abbé Gouttebarge vient d'écrire au cardinal une lettre filiale, où il exprime nettement sa peine profonde de cet incident, si malencontreusement mis en vedette par la presse ; le vif regret qu'il éprouve de la publicité spectaculaire donnée à un document dont il entendait faire non pas du tout une déclaration, mais une simple mise au point adressée à un journal local ; sa tristesse du scandale qui a pu en résulter pour certaines âmes, et sa résolution de faire l'impossible pour que semblable incident ne se reproduise pas.

En présence de cette lettre, confirmée dans un entretien oral, et tout en soulignant clairement qu'elle laisse subsister le problème de fond, S. Em. le cardinal Gerlier a décidé de surseoir à l'application des sanctions qui avaient été envisagées.

Le point de vue de Paul Claudel sur les prêtres-ouvriers

Après les nombreuses prises de position de M. Mauriac sur le problème des prêtres-ouvriers, on se demandait avec une certaine curiosité quelle était l'opinion de cet autre « grand » de la littérature catholique qu'est Paul Claudel. La voici telle qu'il l'a exposée dans le Figaro littéraire *du 3 avril dernier :*

Il n'est pas de chrétien que n'ait touché au plus profond de son âme le drame des prêtres-ouvriers. Tous, nous avions suivi avec une admiration qui, chez les plus sages, n'excluait pas le doute et l'anxiété, leur entreprise héroïque et désordonnée, où se reconnaissait la généreuse étourderie française. Le dénuement spirituel et moral de la classe ouvrière criait au ciel. Quoi de plus naturel pour un cœur apostolique que de courir tout droit au frère obscurci et de lui dire : « Tu n'es pas seul ! C'est moi, me voici ! Je viens, je suis avec toi ! Je partagerai ton sort. »

Dix ans se sont écoulés, dans une atmosphère de malaise, que l'imprudence et la publicité n'ont cessé d'accroître. L'Eglise, dans sa patience, observait et attendait. Et puis, le paradoxe a mûri ses contradictions intimes. L'évidence a éclaté. Le prêtre est prêtre, il ne peut être utile à la société qu'en restant prêtre, à condition de ne rien sacrifier des ressources surnaturelles que la grâce et le sacrement lui ont conférées, à condition, comme dit l'Evangile, « de ne pas laisser le sel perdre sa saveur ». La hiérarchie, à la fin, s'est émue ; Rome, depuis longtemps inquiète, a parlé.

Et les prêtres-ouvriers, eux aussi, ils ont parlé. Hélas ! il y a eu ces deux factums que, dans ma tristesse, je ne veux pas qualifier. La réaction de beaucoup de chrétiens, dont je suis, a été celle-ci : « Il n'était vraiment que temps d'intervenir ! Si les prêtres-ouvriers avaient voulu justifier les pires accusations portées contre eux, ils ne s'y seraient pas pris autrement. »

Ce qu'il y a de plus affligeant dans les deux communiqués dont je viens de parler, c'est la colère que l'on sent y bouillonner, une colère que l'on sent toute prête à se changer en rébellion. Grand Dieu ! n'y a-t-il pas déjà assez de colère, assez de dissentiments, assez d'incompréhension entre les différentes classes de la nation française, sans que des prêtres viennent encore jeter de l'huile sur le feu ?

Dans ma pensée, les prêtres étaient allés aux ouvriers pour épouser leurs besoins et non pour épouser leurs passions.

La colère est mauvaise conseillère. Ce n'est pas dans la guerre, au claquement des drapeaux affrontés, les armes à la main et l'injure à la bouche, que les problèmes peuvent se résoudre, et surtout un problème aussi grave et aussi compliqué que le problème social. Les ouvriers et le patron, que ce patron soit l'Etat ou un particulier, devraient se rendre compte, j'ai honte de rappeler ce truisme ! qu'ils ont des intérêts communs et qu'ils doivent les discuter sur le terrain pratique dans un esprit de compréhension réciproque et dans un sentiment, si possible, confraternel.

Ce qui a tout exaspéré et empoisonné, c'est la contrevérité marxiste que le travail de l'ouvrier est le seul générateur de la valeur d'un objet et que, par conséquent, le bénéfice de la vente devrait lui en revenir tout entier. Il n'y a pas de fausseté plus éclatante. Le seul élément de la valeur est le besoin et le désir de l'acheteur. Un homme pourra travailler du matin au soir à inscrire le Code civil sur un noyau de cerise, le noyau n'en vaudra pas un sou de plus, tandis qu'un verre d'eau dans le désert acquiert un prix inestimable. Le travail de l'ouvrier n'est que l'un parmi d'autres des éléments de l'offre, et souvent pas le plus important.

Je ne voudrais pas être injuste. Tout de même, entre ces deux collaborateurs, l'ouvrier et le patron, la partie n'est pas égale. Le patron a des réserves derrière lui ; pour l'ouvrier, il s'agit dans l'immédiat du pain quotidien et de la vie de sa famille. C'est pourquoi il a besoin de la garantie que lui donne la solidarité et de la protection de l'Etat, représentant de l'intérêt général. Tous deux jusqu'ici insuffisants en France, il faut le reconnaître. Mais non pas dans une quantité d'autres pays, comme l'Angleterre, l'Amérique, la Suisse, etc. C'est là un fait capital.

Dès lors, que doit faire le prêtre ? N'y a-t-il

vraiment pour lui d'autre moyen de se rendre utile à l'ouvrier que de partager tellement quellement son sort et son travail pour lui offrir à la fin d'une journée accablante les services d'un ami exténué et diminué ?

Remarquons d'ailleurs que le prêtre ne parviendra jamais à identifier son sort à celui de l'ouvrier. Il lui faudrait pour cela être marié, chargé de famille, anéantir en lui les privilèges de l'éducation et de l'instruction, etc. Il restera, quoi qu'il fasse, un amateur.

Un ami, c'est différent. Le véritable ami est celui à qui on peut s'adresser pour lui demander les choses dont on a besoin et dont on manque soi-même.

Or, l'ouvrier a trois espèces de besoins.

Au premier rang — tant pis si je fais rire les marxistes ! — il y a les besoins intellectuels et spirituels. Je n'ai pas une opinion basse de l'ouvrier et spécialement de l'ouvrier français. Notre frère est autre chose qu'un estomac mal nourri qu'on trompe avec de l'alcool et un cerveau enfantin à qui suffit le cinéma. Il a, comme tout être humain, un esprit, une âme et un cœur. La pauvreté et le dur métier le rétrécissent, il a besoin de lumière et d'horizons. Par-dessus tout, il a besoin d'espérance. Il a besoin de bien, celui qu'on lui fait et celui qu'il aimerait à faire aux autres.

Je ne comprends pas très bien les idées de l'abbé Godin. La classe ouvrière ne constitue pas un milieu inaccessible et imperméable, une espèce de ghetto qui exige un culte à part, une liturgie à part, une religion à part, Les ouvriers sont des chrétiens comme les autres. Le tout est dans la manière de s'y prendre avec eux, comme le prouvent tant d'expériences réussies, celle, entre autres, de mon vénérable ami, l'abbé Anizan.

En second lieu, l'ouvrier est un homme désarmé. Dans la vaste mêlée de la civilisation moderne, aux prises avec toutes sortes de complications et de difficultés, constamment exposé aux risques terribles du chômage, de l'ignorance et de l'injustice, à toutes les tentations de la misère, il a besoin de conseiller et de soutien. C'est là où l'ami de nos frères obscurs trouverait la véritable efficacité. Je veux parler de cette belle institution des secrétariats du peuple, qui devraient être le cœur de toutes les paroisses populaires.

Le bourgeois n'est pas forcément semblable à l'image romantique qu'en donne *l'Humanité*. On a vu récemment l'immense écho qu'a éveillé l'appel de l'abbé Pierre. Le plus grand bonheur de la vie, et, à vrai dire, le seul, est de faire du bien à ses semblables. Il n'y a pas de cœur qui y soit insensible. Le « bourgeois (qui, tout de même, a lui aussi ses épreuves et ses combats) ne demanderait pas mieux que de goûter aux joies du dévouement, s'il savait comment s'y prendre. Je parle des hommes et surtout des femmes. Qui mieux que le prêtre est capable de les éveiller à leur vocation profonde ? Qui mieux que lui est capable d'intéresser les classes de la société l'une à l'autre ? Ces classes que la Providence n'a faites différentes que pour les rendre nécessaires ? Il faut ajouter : praticables.

Enfin, il y a un troisième rôle qui appartient au prêtre, à la condition, comme l'a bien vu la hiérarchie, qu'il s'abstienne scrupuleusement de tout engagement temporel. C'est celui de pacificateur. « Heureux les pacifiques », dit l'Evangile. Il est l'homme désintéressé par excellence, qui est capable de faire entendre des deux côtés la voix de la bonté, de la raison et de la justice. Pas n'importe qui. Quelqu'un qui a derrière lui cette énorme force qu'est l'Eglise catholique, sans parler de quelqu'un de sous-entendu. On sait le magnifique rôle qu'ont joué autrefois les cardinaux Manning, Gibbons, Mercier, sans parler d'autres clercs moins écarlates.

Et alors, le prêtre lui-même, loin de se sentir gêné et atrophié dans une position fausse, hors de sa vocation essentielle, comme il se sentira à l'aise ! Quelle joie de donner son plein dans un rôle qui n'appartient qu'à lui ! Quel sens, quel goût pour lui prendront ces admirables textes du Bréviaire qui, actuellement, ne sont plus pour lui qu'un pensum odieux !

Pas plus qu'un ingénieur n'est fait pour être camionneur ou terrassier, pas plus qu'un médecin pour être peintre en bâtiment, un prêtre, qui est l'enfant longuement choyé et formé par l'Eglise, n'est fait pour se déguiser en fraiseur et en tourneur. C'est un parti violent et déraisonnable.

Je résumerai ma pensée en disant : le prêtre ne peut se rendre vraiment utile qu'en se maintenant différent.

Un commentaire de cet article

M. P.-H. Simon, dans le Monde *du 7 avril, a critiqué en ces termes l'article de Paul Claudel :*

Devant la dramatique histoire des prêtres-ouvriers, les écrivains catholiques devraient maintenant se taire. Silence d'obéissance à l'Eglise, s'ils sont troublés ou déchirés par la décision de Rome, « puisque Rome a parlé ». Et, s'ils l'approuvent dans leur intelligence et leur cœur, silence de charité et de respect pour leurs frères frappés. Quand autour de la table de famille le père gourmande ou punit un des enfants, ce n'est pas un bon signe ni le trait d'une noble nature si un autre, qui est ou se croit plus sage, élève la voix pour accabler l'humilié.

Aussi bien n'aurait-on pas voulu lire la « méditation » qu'à propos de la suppression des prêtres-ouvriers, Claudel a offerte la semaine dernière aux 300 000 lecteurs d'un grand hebdomadaire parisien. Il avait le droit de penser « qu'il n'était vraiment que temps d'intervenir », mais fallait-il qu'il le proclamât aujourd'hui ? L'Eglise, juge des raisons de sa propre sévérité, lui demandait-elle de la justifier et d'écraser, avec tout le poids de son grand nom et de ses dignités temporelles, la centaine d'humbles apôtres héroïques auxquels, pour sa part, elle n'a reproché que leur faiblesse devant une tâche trop lourde et pourtant nécessaire ? Que parfois la marche de la vérité se prépare à travers les imprudences et les erreurs ; que Dieu, dans l'histoire, choisisse souvent « d'écrire droit avec des lignes tordues », on aurait aimé que l'auteur du *Soulier de satin* s'en souvînt devant une tragédie qui n'est pas de théâtre...

Quelques mots de la méditation claudélienne sont d'ailleurs surprenants. La tentative des prêtres-ouvriers serait un exemple de la « généreuse étourderie française ». Une « étourderie » inspirée par un prince de l'Eglise aussi solide théologien qu'était le cardinal Suhard, et qui a posé devant l'univers catholique une question dont les consciences les plus profondes et les mieux informées ont senti l'importance, pèse plus lourd, il faut l'avouer, que les projets de certaines sagesses... Il paraît aussi que le prêtre-ouvrier, écrasé par d'indignes besognes, offrait à ses camarades, « à la fin d'une journée accablante, les services d'un ami exténué et diminué ». Ceux qui ont assisté à l'une de ces messes du soir, dites dans une chambre d'une pauvreté digne de la crèche, par un prêtre aux mains calleuses et consacrées, devant quelques hommes et quelques femmes, qui trouvaient l'eau de l'oasis après la marche dans les sables de la dure journée ouvrière, ceux-là savent bien de quelles richesses débordait encore cet ami peut-être « exténué », mais non « diminué ». Et quand Claudel va jusqu'à écrire que le prêtre-ouvrier, parce qu'il n'a pas les charges d'une famille, parce qu'il a les privilèges de l'instruction, ne fait jamais

que se « déguiser en fraiseur ou en tourneur », et « restera, quoi qu'il fasse, un amateur », les mots vont au bord de l'odieux. L'Eglise n'a jamais dit cela, n'a jamais frappé ces hommes pour avoir manqué de sérieux, pour avoir inauguré un apostolat de carnaval. Amateurs, ces chrétiens qui ont assumé non seulement la pauvreté, non seulement la misère de la condition prolétarienne, mais ses peines et ses risques, jusqu'à l'accident de travail qui tue ? Si ceux-là sont des amateurs, quel nom conviendra à ces grands chrétiens de plume qui tirent gloire et fortune d'exploiter en littérature les crises ou les exaltations de leur foi ?

Sans doute Claudel aurait-il mieux aperçu le fonds tragique de l'affaire s'il voyait le problème de la condition sociale et spirituelle du monde ouvrier derrière d'autres lunettes que celles des grands Conseils d'administration. Il continue à penser que la question sociale se résoudra quand les patrons et les ouvriers prendront conscience de leurs « intérêts communs », — mais n'ont-ils que des intérêts communs ceux qui gardent pour eux seuls les dangereux privilèges du luxe et ceux qui, trop souvent, ne sont pas même assurés du minimum vital ? « Je ne comprends pas très bien les idées de l'abbé Godin, écrit Claudel. La classe ouvrière ne constitue pas un milieu inaccessible et imperméable, une espèce de ghetto qui exige un culte à part, une liturgie à part, une religion à part. Les ouvriers sont des chrétiens comme les autres. » Toute la question est là : dans le monde de « l'argent devenu maître à la place de Dieu », les ouvriers ne sont plus « des chrétiens comme les autres » ; nos fautes les ont rejetés à l'athéisme, à une mystique désespérée de la confiance de l'homme dans l'homme et de l'exaltation des valeurs en eux humiliées ; c'est à une autre religion que l'Eglise doit les arracher, et par des moyens qui ne peuvent plus être ceux que préconise le sage châtelain de Brangues — les « secrétariats du peuple » rattachés aux paroisses, les visites des dames patronnesses... La tentation des prêtres-ouvriers pouvait être téméraire ; du moins, cette « étourderie » partait de la vue exacte d'une situation.

Claudel offre le cas littéraire d'un grand style abîmé quelquefois par des solécismes. Ses admirateurs, dont je suis, sont désolés par le solécisme moral d'une « méditation » que rendent fâcheusement remarquable la fermeture de l'esprit à l'ampleur tragique d'une question et une certaine dureté d'âme devant des consciences qui saignent.

A propos d'un article de la « Civiltà Cattolica »

Nous avons publié sous ce titre, dans le numéro 1169 *de* la Documentation Catholique, *à titre d'information, un long article paru dans la revue italienne* Civiltà Cattolica. *L'auteur y prenait à partie (colonne* 352), *en des termes que nous ne pouvons pas approuver, M. Georges Hourdin, à propos d'un article de lui, paru dans* le Monde *du 8 octobre dernier, où il parlait des défections inévitables qui s'étaient produites dans les rangs des prêtres-ouvriers. A la suite de cet article, M. Hourdin nous a priés de publier la note suivante, dans laquelle il précise sa pensée :*

Quand j'ai parlé des défaillances de certains prêtres-ouvriers et quand je les ai considérées comme étant inévitables, j'ai pensé seulement à la pression *sociologique* qui était exercée sur eux. Le reste du paragraphe écrit par moi et que le P. Caprile ne cite pas, le prouve bien. J'ai voulu dire simplement que si l'on tenait compte du nombre de défaillances qui se produisent déjà normalement dans le clergé établi, et qui ont été très considérables, si je suis bien renseigné, depuis 1940, comme dans toutes les périodes troublées, les défaillances de certains prêtres-ouvriers apparaissent comme rentrant, hélas ! dans les conséquences de l'humaine faiblesse. Je ne m'y résigne pas pour autant facilement sur le plan spirituel. Je pense là qu'aucune méthode d'apostolat ne justifie le péché.

Ce que j'ai voulu dire, en résumé, c'est que les méthodes missionnaires, pour imprudentes qu'elles fussent dans certains cas, ne devaient pas, me semblait-il, être jugées en fonction de défaillances qui sont des défaillances qui se produisent généralement. J'approuve la volonté manifestée par Rome de faire vivre les prêtres étant en mission ouvrière sous la forme de communautés sacerdotales. Je pense que la vie en équipe, avec le soutien fraternel que cette vie comporte, représente une garantie contre certaines erreurs.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

MARS 1954

DIMANCHE 28. — Le général Navarre demande au Viet-Minh une trêve pour l'évacuation des blessés de *Dien-Bien-Phu*. Une colonne franco-laotienne progresse vers le camp retranché.

— Bagarres à *Karikal* au cours d'une manifestation en faveur du rattachement de l'établissement français à l'Union indienne.

— A *Caracas*, après avoir siégé pendant quatre semaines, la Xe Conférence interaméricaine prend fin.

LUNDI 29. — A L'ÉTRANGER. — Nouvel et grave incident israélo-jordanien. Deux compagnies israéliennes d'environ 200 hommes traversent la ligne de démarcation dans le sous-district de *Bethléem* et attaquent le village jordanien de Nahalien, tuant 9 habitants et en blessant 17.

— Des troupes du camp retranché de *Dien-Bien-Phu* font une sortie et détruisent les défenses viets de deux villages. 1 000 rebelles hors de combat.

— Scènes d'émeute en *Egypte*, où la foule assiège le Conseil d'Etat. Le président de cette Assemblée n'échappe que de justesse aux manifestants.

MARDI 30. — A la suite des incidents récents en faveur du rattachement à l'Union indienne des établissements français de l'Inde, le maire de Pondichéry est suspendu de ses fonctions.

— L'Assemblée nationale vote le projet de réforme fiscale par 320 voix contre 245.

— *L'Osservatore Romano* annonce la nomination de Mgr Pinier, évêque titulaire de Prusiade et ancien auxiliaire de Mgr Leynaud, au siège résidentiel de Constantine et Hippone. Mgr Jean-Pierre-Marie Pinier est né à Chanzeaux (Maine-et-Loire), le 20 octobre 1899. Ordonné prêtre le 22 juin 1922, il était secrétaire général des Facultés catholiques de l'Ouest à Angers et directeur général des internats, lorsqu'il fut élu évêque titulaire de Prusiade et auxiliaire de l'archevêque d'Alger, Mgr Leynaud. Il a assumé, durant la vacance du siège d'Alger et jusqu'à l'intronisation de S. Exc. Mgr Duval, la charge de vicaire capitulaire.

A L'ÉTRANGER. — En *Egypte*, où l'armée a proclamé l'état de siège, le Conseil de la révolution décide de demeurer jusqu'en 1956.

— Nouvelle attaque générale contre *Dien-Bien-Phu*. Le Viet-Minh tente en même temps de couper, dans le delta, la route et la voie ferrée Hanoï-Haïphong.

MERCREDI 31. — Grève générale de vingt-quatre heures du personnel de l'Education nationale, pour protester contre l'insuffisance du budget consacré à l'enseignement.

— A L'ÉTRANGER. — Dans une note remise aux

ambassadeurs à *Moscou* des « Trois » occidentaux convoqués séparément par M. Molotov, l'U. R. S. S. propose d'adhérer au pacte atlantique, sous certaines conditions, et demande l'adhésion des U. S. A. au plan Molotov de sécurité.

AVRIL 1954

JEUDI 1er. — Un communiqué du Conseil des ministres extraordinaire, tenu dans la nuit du 31 mars au 1er avril, annonce que le gouvernement a retiré au maréchal Juin ses commandements, pour avoir « gravement manqué aux obligations de la discipline militaire en refusant de respecter les prescriptions du décret du 6 juin 1939 et de déférer à la convocation du président du Conseil ». Le maréchal Juin avait, dans un discours prononcé à Auxerre le 27 mars dernier, critiqué violemment la communauté européenne de défense et préconisé « une solution de rechange ».

— Le député Goubert, de Pondichéry, se proclame partisan du rattachement à l'Inde et crée un « Mouvement de libération », au nom duquel il s'empare des postes de police de Nettapacom et de Moudoucore, situés dans l'enclave.

VENDREDI 2. — Graves incidents dans un village autour de Pondichéry. La police tire sur une foule de 600 personnes manifestant en faveur du rattachement à l'Inde. Quatre personnes sont blessées, dont deux grièvement.

A L'ÉTRANGER. — D'importantes forces vietminhs ont franchi la frontière séparant le *Laos* du Cambodge. Troisième nuit de la deuxième bataille de *Dien-Bien-Phu*. Après de furieux combats, les défenseurs contiennent la ruée ennemie. Un point d'appui a été repris après onze contre-attaques.

— Signature d'un pacte politique et militaire entre le *Pakistan* et la *Turquie*.

— A *Hambourg*, attribution du prix Goethe 1954, d'une valeur de 10 000 marks (850 000 francs français), au poète anglais T. S. Eliot.

SAMEDI 3. — Avec un retard de quatre mois, l'Assemblée nationale a voté, par 355 voix contre 249, le budget de l'Education nationale.

— Les secrétariats sociaux, réunis en Congrès à Paris, étudient l'organisation de l'économie française, et spécialement de l'économie agricole.

— Le colonel Rozanoff, un des plus brillants pilotes de l'aviation française, se tue au-dessus du terrain de Melun-Villaroche, en effectuant un vol de démonstration à bord de l'avion à réaction « Mystère-IV », devant une délégation britannique et M. Pleven, ministre de la Défense nationale. Né en 1905, à Varsovie, Constantin Rozanoff, « Kostia » pour ses amis, était un des pilotes d'essais les plus âgés. Ingénieur de l'Ecole centrale des arts et manufactures, ancien élève de l'Ecole supérieure de l'aéronautique, il entrait dans l'armée de l'air et obtenait son brevet de pilote en 1929. Dès 1935, il était affecté au centre d'essais en vol de Villacoublay. Pendant la guerre, il commanda le groupe de chasse « La Fayette », reçut la croix de guerre, trois citations et l'*Air Medal*. Les hostilités terminées, il fut nommé directeur du centre d'essais militaires de Mont-de-Marsan. Mais il quittait l'armée en 1946 pour effectuer la mise au point de l' « Ouragan » et des « Mystères ». Plus de 100 fois, Rozanoff avait franchi le mur du son. C'est lui qui, en juillet 1953, en prélude à la fête du Bourget, lança le premier « bang-bang » au-dessus de la capitale. Dépasser le son était devenu pour lui une formalité sans histoire ; le 2 février dernier, il avait réalisé cette performance cinq fois de suite au cours du même vol. Le 24 février de cette année, il parvenait, à bord d'un « Mystère-IV », à franchir le mur du son en vol horizontal.

— Le maréchal Juin, après avoir assisté à Annebault, près de Lisieux, aux obsèques de son beau-frère, M. Bonnefoy, déclare aux journalistes qu'il n'est pas démissionnaire de l'O. T. A. N. et qu'il ne démissionnera que s'il a la certitude qu'un officier général français prendra sa place.

A L'ÉTRANGER. — Mort, à *Washington*, à l'âge de 55 ans, du général Hoyt Vandanberg, ancien chef d'état-major de l'aviation américaine.

DIMANCHE 4. — Journée mondiale de prières pour l' « Eglise du silence », instituée dans le cadre de l'Année mariale pour l'Eglise entière.

— La cérémonie organisée à l'Arc de Triomphe par les anciens du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient, pour rendre hommage aux combattants d'Indochine, est troublée par des incidents. Barrages rompus, distribution de tracts, cris hostiles à l'égard de MM. Laniel et Pleven, un moment isolés dans la foule. Six manifestants sont arrêtés. Cette manifestation était dirigée contre la C. E. D. et en faveur du maréchal Juin.

— 40 000 viticulteurs de l'Hérault, de l'Aude, du Gard et des Pyrénées-Orientales manifestent, à Béziers, pour attirer l'attention du gouvernement sur la situation des vignerons méridionaux. Tous les parlementaires et les élus de l'Hérault s'associent à ce mouvement. Quelques incidents sans gravité devant la sous-préfecture.

A L'ÉTRANGER. — Le général Anastasio Somoza, président de la République du *Nicaragua*, est l'objet d'un attentat. Deux policiers et un enfant sont tués par les conjurés dissimulés le long de la route que suivait la voiture présidentielle. L'état d'alerte est proclamé.

LUNDI 5. — M. Joseph Laniel, puis M. Georges Bidault, reçoivent le maréchal Juin.

— M. Claude Delvincourt, directeur du Conservatoire de musique de Paris, trouve la mort dans un accident de la route, à Orbetello, près de Grosseto (Italie). Né en 1888, à Paris, Claude Delvincourt était un grand musicien et l'un des compositeurs actuels les plus marquants. Entré au Conservatoire en 1908, il obtint le premier grand prix de Rome en 1913. Engagé volontaire en 1914, il fut grièvement blessé en Argonne et perdit l'œil gauche. Il revint de la guerre avec la Légion d'honneur, la médaille militaire et la croix de guerre avec palmes. Claude Delvincourt dirigeait, depuis 1941, le Conservatoire de musique de Paris, où il créa notamment l'orchestre des Cadets. Producteur symphonique et lyrique, l'Opéra avait récemment monté son *Lucifer*.

A L'ÉTRANGER. — Mort, à *Oslo*, de la princesse Maertha de Norvège, épouse du prince héritier. Née à Stockholm le 28 mai 1901, la princesse Maertha était la seconde fille du prince Carl de Suède, frère du roi Gustav V, et la sœur aînée de la princesse Astrid de Belgique. Elevée très simplement avec ses deux sœurs, elle marqua de bonne heure un double penchant pour les questions sociales et pour la musique. On lui avait prêté pour fiancés le prince de Galles et le duc de Kent, mais elle épousa, le 21 mars 1929, son cousin Olav de Norvège, fils du roi Haakon VII. De ce mariage naquirent trois enfants : la princesse Raghnhild, née en 1930, qui a épousé, en 1953, un armateur, héros de la Résistance ; la princesse Astrid, née en 1932, et le prince Harald, né en 1937. Pendant l'occupation allemande, la princesse Maertha se consacra, aux Etats-Unis, à la cause de la Norvège, rendant visite aux colonies norvégiennes fixées au Canada et aux Etats-Unis, donnant des séries de conférences.

— Dans un exposé devant la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des représentants des *Etats-Unis*, M. Foster Dulles dénonce la participation d'un général, de conseillers techniques et de certains services de l'armée communiste chinoise à la bataille de Dien-Bien-Phu.

— Mort, à *Londres*, à l'âge de 72 ans, de l'auteur dramatique anglais Frederick Lonsdale.

MARDI 6. — M. Edouard Depreux, député socialiste de la Seine, est élu par l'Assemblée nationale, président de la Cour de Justice.

— Le Conseil atlantique blâme officiellement le maréchal Juin pour son discours anti-C. E. D.

A L'ÉTRANGER. — Mort, aux *Etats-Unis*, à Wilmington (Etat de Delaware), à l'âge de 84 ans, du fameux industriel Pierre du Pont de Nemours. Ancien président du Conseil d'administration de la « du Pont de Nemours Cie » et de la « General Motors Corp », Pierre du Pont était le second des trois frères qui ont créé la dynastie. Il avait épousé, en 1915, sa cousine Alice Belin. Mais le ménage resta sans enfants. Veuf depuis 1944, M. Pierre du Pont consacra les dernières années de sa vie à aider de ses dollars les œuvres philanthropiques. Il était un des descendants directs de l'économiste français Pierre du Pont de Nemours qui, en 1799, se réfugia en Amérique. Arrêté pendant la Révolution, il n'avait échappé à l'échafaud que grâce à la mort de Robespierre. Le fils de l'émigré, Eleuthère, fonda en 1802, à Wilmington, une fabrique de poudre qui devint, par la suite, surtout sous l'impulsion de Pierre du Pont, le plus grand Empire industriel du monde : la Société du Pont de Nemours. M. Pierre-S. du Pont est l'inventeur, avec son cousin Francis-G. du Pont, de la formule de fabrication de la poudre à fusil sans fumée. Il avait été fait récemment commandeur de la Légion d'honneur.

MERCREDI 7. — Les deux grands prix annuels de la Société des auteurs et compositeurs (200 000 francs chacun) sont attribués au compositeur Marcel Samuel Rousseau et à l'écrivain Charles Vildrac.

— A l'assemblée générale annuelle du Centre national de la presse catholique, tenue à Paris, M. René Finkelstein est élu président et M. René Berteaux (Maison de la Bonne Presse) vice-président avec M. Georges Montaron (*Témoignage Chrétien*).

— A Paris, conférence de presse du général de Gaulle. Le général condamne une fois de plus la C. E. D. et préconise la création d'une armée allemande autonome. Il souhaite une négociation internationale mettant fin à la guerre d'Indochine. Il prend la défense du maréchal Juin à propos de son discours d'Auxerre. Il convoque enfin le peuple, le 9 mai, pour une « manifestation silencieuse » à l'Arc de Triomphe de l'Etoile.

— Le Comité de la Société des poètes français attribue le prix Charles-Monselet à M. René Girardeau, journaliste normand, auteur d'une comédie en vers : *Saint Amand aux enfers*.

A L'ÉTRANGER. — Une commune proche de Pondichéry est occupée par des partisans du rattachement du comptoir à l'Union indienne.

— Le Parlement du *Luxembourg* ratifie le traité de communauté européenne de défense, par 46 voix contre 4.

JEUDI 8. — A Paris, clôture des deux Journées d'études organisées par l'Association européenne contre la poliomyélite. Les spécialistes les plus éminents des pays européens y prennent part. Le sujet des travaux porte exclusivement sur l'hospitalisation des malades à la phase aiguë.

A L'ÉTRANGER. — *Washington* donne l'ordre d'expédier d'urgence en *Indochine* tous les avions américains disponibles dans les bases d'Extrême-Orient.

— Le roi du *Cambodge* décrète la mobilisation générale.

— Le prix littéraire Rainier-III de *Monaco* est attribué à M. Jules Roy pour l'ensemble de son œuvre. Le lauréat est l'auteur notamment de *Ciel et Terre*, *La vallée heureuse*, *Retour de l'enfer*, *La passion de Saint-Exupéry*, *Le navigateur*, et d'une pièce de théâtre, *Beau sang*.

VENDREDI 9. — Le président de la République reçoit le maréchal Juin.

— Ouverture, à Paris, sur les berges de la Seine, entre le pont Alexandre-III et le pont de l'Alma, du Ve Salon des sports, du camping et des vacances.

A L'ÉTRANGER. — A *Trieste*, de 13 heures à 24 heures, grève des moyennes et petites entreprises commerciales, artisanales et industrielles, pour protester contre la prolongation de la crise qui frappe l'économie de la ville.

— M. Félix Bloch est élu directeur du Conseil supérieur de la recherche nucléaire, qui groupe les représentants de 12 pays européens, et dont le laboratoire doit être édifié à Meyrin (canton de *Genève*). Né à Zurich, le 23 octobre 1905, M. Félix Bloch est, depuis 1936, professeur de physique à l'Université Stanford, en Californie. Il a été lauréat du prix Nobel de physique, en 1952. M. Eduarda Amaldi, professeur de physique expérimentale à l'Université de Rome, est élu directeur adjoint.

SAMEDI 10. — Mort, à Lyon, du savant Auguste Lumière. Il était né à Besançon, le 9 octobre 1862. Avec son frère Louis, mort en 1948, il s'occupa d'abord de l'usine fondée par son père, à Lyon, pour la fabrication du matériel photographique. Dès 1896, il fondait dans cette ville un laboratoire de physique expérimentale. En 1914, il était affecté, sur sa demande, à l'Hôtel-Dieu. Il y prit la direction des services de radiographie. Il réussit à définir une méthode de cicatrisation des plaies cutanées, découvrit les propriétés du persulfite de soude dans la thérapeutique du tétanos, mit au point la fabrication de pansements non adhérents. Depuis 1918, il s'était consacré entièrement à la recherche et à l'expérimentation scientifiques dans le domaine de la tuberculose et du cancer. Il est l'auteur de nombreux ouvrages scientifiques. Il appartenait à l'Académie de médecine et était membre correspondant national de l'Académie des sciences. C'est grâce aux recherches d'Auguste et Louis Lumière que fut réalisé, en 1894, le film célèbre, *La sortie des usines*, qui marque une date historique dans les débuts du cinéma.

— Ouverture, à l'Institut catholique de Paris, du VIIe Congrès intercathos. Plus de 200 délégués venant de Lille, Lyon, Angers et Toulouse, se joignent à leurs camarades parisiens. Thème du Congrès : « L'étudiant et la civilisation du travail ».

— Mort à Trélazé, à l'âge de 47 ans, de M. Joseph Le Sciellour, député M. R. P. du Maine-et-Loire. Ancien ouvrier ardoisier, il avait été élu député aux deux Constituantes en 1946. Il avait été réélu en 1951.

A L'ÉTRANGER. — Le bulletin de l'Agence *Fides* signale que la Sacrée Congrégation de la Propagande a promulgué les décrets suivants :

12 décembre 1953. — Transfert de Mgr Bernard Gérard Hilhorst, de la Congrégation du Saint-Esprit, du siège épiscopal résidentiel de Morogoro (*Tanganyika*) au siège épiscopal titulaire d'Arsamosate.

6 janvier 1954. — Nomination du R. P. Guillaume-Jean Demarteau, des Missionnaires de la Sainte-Famille, comme évêque titulaire d'Arsinoé de Chypre et vicaire apostolique de Bandjarmasin (*Bornéo*). Mgr Demarteau est né à Horn (Hollande), le 24 janvier 1917. Entré dans sa Congrégation en 1936, il fut ordonné prêtre à Oudenbosch, le 27 juillet 1941. Il partit en 1947 pour Bornéo où il fut chargé de la cure de Bandjarmasin, puis nommé vicaire délégué.

21 février 1954. — 1. Erection du diocèse d'Umzinkulu, détaché du territoire du diocèse de Marianhill (*Natal*) et confié au clergé séculier.

2. Nomination du R. P. Bonaventure (dans le siècle : Pie Dlamini), des Franciscains familiers de Saint-Joseph (Natal), comme évêque du nouveau

diocèse de Umzinkulu (*Natal*), Mgr Dlamini est né en 1908, à Mariathal. Il entra en 1925 comme postulant, dans sa Congrégation alors naissante. Il reçut l'ordination sacerdotale le 28 novembre 1937, puis fut nommé à diverses stations missionnaires. En 1951 lui fut confiée l'importante paroisse de Saint-Boniface.

3 mars 1954. — Nomination du R. P. Laurent Bessone, de l'Institut de la Consolata (Turin), comme évêque résidentiel du nouveau diocèse de Méru (*Kenya*). Mgr Bessone, né le 3 août 1904, à Vigone (archidiocèse de Turin), fut ordonné prêtre à Turin, le 15 août 1926. Il partit en 1930, pour le vicariat apostolique (aujourd'hui diocèse) de Nyeri. Il en fut l'administrateur jusqu'en 1939, date à laquelle il fut transféré avec la même charge au vicariat de Gimma (Ethiopie). Il fut aussi supérieur des résidences d'Addis-Abéba et de Nairobi. Rentré dans sa patrie, il eut successivement la direction de quatre Missions. Par la suite, il fut nommé supérieur délégué pour le vicariat de Nyeri et pour la préfecture apostolique de Méru. Il était, depuis 1949, économe général de son Institut.

— *L'Osservatore Romano* signale qu'un décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande, du 7 mai 1953, a transféré Mgr Joseph-Gérald Holland, de la Société des Missions-Africaines, du siège résidentiel de Keta (*Côte de l'Or*) au siège titulaire de Cinapoli d'Egypte.

— A *Dien-Bien-Phu*, nos troupes reprennent un point d'appui sur le flanc Est du camp retranché.

DIMANCHE 11. — Le Parlement entre en vacances jusqu'au 4 mai.

— Le « Mouvement national des élus locaux » a étudié à Beaune, au cours de deux Journées d'information, comment concilier les libertés communales et le souci des finances de l'Etat.

— Réuni à Rodez, le jury du prix Antonin-Artaud l'attribue à M. Alain Borne, pour son recueil de poèmes : *En une seule injure*. Au cours de la même journée, M. Jean-Marie Gerbault reçoit le prix Marie-Voroncha, pour son recueil : *A l'invisible, nul n'est tenu*.

A L'ÉTRANGER. — Elections législatives en *Belgique*. Cinq millions et demi de citoyens élisent 212 députés et 106 sénateurs. Victoire de M. Spaak et des socialistes, qui gagnent 9 sièges. Les chrétiens-sociaux perdent la majorité absolue au Parlement, en perdant 13 sièges. Effondrement des communistes. Voici la nouvelle composition de la Chambre : catholiques, 95 (— 13) ; socialistes, 86 (+ 9 ; libéraux, 25 (+ 5) ; communistes, 4 (— 3) ; divers, 2. Voici la nouvelle composition du Sénat : catholiques, 49 (— 5) ; socialistes, 42 (+ 5) ; libéraux, 13 (+ 1) ; communistes, 2 (— 1). En outre, des 106 sénateurs élus au suffrage direct, 46 seront désignés par les Conseils provinciaux et 23 sont cooptés. En ce qui concerne les Conseils provinciaux, qui ont été renouvelés aussi, la répartition s'établit comme suit : sociaux-chrétiens, 330 (— 45) ; socialistes, 261 (+ 25) ; libéraux, 80 (+ 8) ; communistes, 10 (— 1) ; cartel libéral-socialiste, 7 (+ 5) ; concentration flamande, 6 (+ 6) ; petites listes indépendantes, 2 (+ 2).

LUNDI 12. — A L'ÉTRANGER. — Arrivée à *Stamboul* du maréchal Tito, en visite officielle en Turquie.

— Violents combats au corps à corps à Dien-Bien-Phu, où nos troupes gardent la position reconquise à l'est du camp. Mobilisation totale au *Viet-Nam* des hommes de 21 à 25 ans.

MARDI 13. — Arrivée à Paris de M. Foster Dulles, qui doit avoir des entretiens avec MM. Laniel et Bidault, pour définir une politique commune des puissances occidentales en vue de la Conférence de Genève.

A L'ÉTRANGER. — A *Washington*, le Dr Oppenheimer, « père de la bombe atomique », est suspendu de ses fonctions. Une enquête est ouverte sur son « loyalisme ».

MERCREDI 14. — Sir Gladwyn Jebb, nouvel ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, présente ses lettres de créance à M. René Coty.

— Ouverture, à la Faculté des lettres d'Alger, jusqu'au 21 avril, du 79e Congrès national des Sociétés Savantes.

— Décès, à Dakar, des suites d'une hémorragie cérébrale, de M. Yaline Diallo, député socialiste de la Guinée. Il était né dans ce territoire, à Labbé, le 18 octobre 1897. Instituteur, conseiller général, il avait été membre des deux Constituantes, de la première Assemblée nationale, et réélu en juin 1951.

— A *Rabat*, XXVIe Congrès de l'Association nationale des avocats de France et de l'Union française.

JEUDI 15. — Après s'être entretenu avec MM. Laniel et Bidault, M. Foster Dulles prend l'avion pour Washington.

A L'ÉTRANGER. — Les troupes du Vietminh prennent pied sur la piste principale de l'aérodrome de *Dien-Bien-Phu*, à 800 mètres du poste de commandement du colonel de Castries.

VENDREDI 16. — Le président de la République, en vacances au château de Vizille, reçoit l'empereur Bao Daï.

— Le colonel de Castries, commandant des troupes de Dien-Bien-Phu, est promu général de brigade.

— Mort, à Paris, de M. Luis de Souza-Dantas, ancien ambassadeur du Brésil en France. Né à Rio-de-Janeiro, en 1876, M. Souza-Dantas avait été nommé à Paris en 1922. Il y resta jusqu'en 1914.

16 mai 1954. — N° 1173. — Nouvelle série : N° 260

SOMMAIRE

Actes de S. S. Pie XII. — Lettre encyclique *Sacra Virginitas* (25 mars 1954), sur l'excellence de la virginité et de la chasteté parfaite ... 577
Prière composée par S. S. Pie XII pour la Journée mondiale de prière des enfants pour la paix ... 601

Actes de l'épiscopat. — L'Assemblée plénière de l'épiscopat français (26-28 avril 54).
Déclaration de l'épiscopat : l'Eglise au sein du monde moderne et face aux civilisations nouvelles ... 602
Allocution de S. Em. le cardinal Liénart ... 614
Les rapports présentés à l'Assemblée.. 616

A l'index. — Décret du 12 janvier 1954.. 618

Questions actuelles. — Problèmes de l'apostolat ouvrier (*suite*) :
Fidélité à l'Eglise (*Osservatore Romano* du 31. 3. 54) ... 619
L'éditorial de « La Quinzaine » (15. 3. 54) ... 621
Une déclaration de S. Em. le cardinal Gerlier ... 628
Le point de vue de Paul Claudel.... 629
Un commentaire de P.-H. Simon...... 632
A propos d'un article de la *Civiltà Cattolica* ... 633

Evénements et informations du 28 mars au 16 avril 1954 ... 634

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur :* R. BERTEAUX.